

Rapport de gestion 2017



**Assurance des
Médecins Suisses
société coopérative**

Une prévoyance sûre.
Depuis 1926.

Länggassstrasse 8
CH-3012 Berne

T +41 31 301 25 55
F +41 31 302 51 56

va-cooperative.ch

Table des matières

02	Éditorial
04	Les chiffres-clés
05	Les délégués de la société coopérative
06	Le conseil d'administration de la société coopérative
07	La direction
08	L'organisation
11	Les comptes :
11	Rapport de l'organe de révision
12	Bilan
13	Compte de résultat
15	Tableau des flux de trésorerie
16	Annexe
30	Affectation du bénéfice et fonds propres
32	Rapport de situation
34	Explications graphiques
39	Projets et dossiers en cours
40	Rapport sur la situation financière

Éditorial

Chères coopératrices,
Chers coopérateurs,

Nous sommes ravis de procéder à la rétrospective d'une année commerciale et de placement très fructueuse dans de nombreux secteurs partiels. Avec un effectif stable depuis de nombreuses années au niveau de son personnel des domaines Vente et Marketing, Assurances, Finances et Gestion des placements, notre société coopérative est parvenue à engendrer un résultat annuel appréciable. Nous avons à nouveau été en mesure de verser des excédents, de consolider nos réserves de fluctuation, d'investir dans les provisions pour rémunération d'actifs et, avec les revenus réguliers, de financer directement des investissements substantiels dans notre portefeuille immobilier. La réalisation des objectifs est tout sauf une évidence. Grâce à un réseau bien rôdé et très efficace, composé de prestataires informatiques, gestionnaires bancaires et de patrimoine, actuaires, fiduciaires et réviseurs, nous sommes parvenus à réaliser de bons résultats dans tous les domaines significatifs. Et cela malgré un environnement d'intérêt défavorable aux investisseurs, affichant un rendement quasi nul et un marché de l'assurance-vie suisse en régression. Ne pas se laisser conditionner par cette tendance reste un défi de taille. Nous continuons donc de nous engager pour une croissance qualitative plutôt que quantitative, en faveur des coopérateurs actuels. Nous devons pour l'heure accepter la régression corrélative et, espérons-le, passagère du portefeuille de coopérateurs, afin de pouvoir afficher de nouveau notre présence sur le marché dès qu'un tournant s'amorcera en termes d'intérêts. Une capitalisation appropriée assure une marge de manœuvre et permet au conseil d'administration et à la direction d'élaborer des options en vue du développement de la société coopérative. Ainsi, en automne 2017, nous avons mis l'accent sur le développement de la stratégie. Nous pourrions dans le courant de cette nouvelle année informer nos coopérateurs concernant l'idée directrice et les mesures qui en découlent.

Tant l'assurance d'épargne flexible MediFlex 3a, fiscalement avantageuse, que le plan de versement MediPlan offrent aux clients une solution attractive, garante de sécurité et de flexibilité élevées, assortie de valeurs de rachat intéressantes et donnant régulièrement droit à des parts d'excédents. Les affaires liées à l'assurance risque-décès sont toujours soumises à une rude concurrence tarifaire. Dans ce domaine, nous continuons de miser sur des primes nettes stables et prévisibles. Grâce à différentes activités de prospection du marché, la marque « Assurance des Médecins Suisses AMS » a de nouveau pu s'ancrer de façon positive en 2017. La participation aux congrès SSMIG de printemps à Lausanne, au congrès SSO à Fribourg, ainsi qu'aux journées suisses des vétérinaires à Fribourg y a sensiblement contribué. Différentes campagnes en ligne ainsi que le concours d'idées « Votre idée santé », lancé à l'occasion de notre jubilé, ont aussi permis d'accroître la notoriété de la marque. Ce concours d'anniversaire nous a permis de mettre à l'honneur trois idées innovatrices émises par des médecins et de les soutenir financièrement par l'octroi d'un prix en espèces. Il s'agit de « DoppelDo » (www.doppeldoc.ch), « sublimd » (www.sublimd.ch) et « Ärzte-Retreat zur Burnout-



Le président, Dr méd. Jürg M. Fritzsche (g) et le directeur, Norman Gerber (d)

Vorbeugung und Bekämpfung » (retraite des médecins pour prévenir et lutter contre le burnout). Les projets sont présentés sur le site Internet du concours www.ton-idée-santé.ch. Une action lancée en collaboration avec la swimsa et directement adressée aux jeunes diplômés, visant le démarrage précoce de l'épargne de prévoyance, a livré des résultats intéressants pour le traitement futur de la nouvelle génération. Le thème de la prévoyance est considéré comme important. Un conseil personnel et transparent ainsi qu'un produit flexible constituent la pierre d'achoppement de la prévoyance vieillesse.

Dans le cadre du rapport de gestion 2017, nous publions pour la première fois un rapport sur la situation financière faisant état des chiffres-clés relatifs au test suisse de solvabilité. Les valeurs relevées permettent de tirer trois constats importants.

Premièrement : l'AMS peut se targuer d'une capitalisation appropriée. Elle est en premier lieu engagée vis-à-vis de ses coopérateurs. Cela signifie qu'elle accumule uniquement le capital de risque nécessaire à la réalisation de son but et pour subsister sur le marché délicat de l'assurance-vie. Les rendements dégagés sont crédités aux coopérateurs sous forme d'intérêts réguliers, relativement élevés. Actuellement, la rémunération moyenne garantie du portefeuille d'assurances avoisine les 2,50 %. Une valeur que nous estimons respectable, car elle résiste durablement à la comparaison linéaire sur le marché de la prévoyance et lorsque les conditions-cadres le permettent, s'assortit de participations aux excédents supplémentaires.

Deuxièmement : les sommes touchées par les clients sont correctes. Cela signifie que, par rapport aux opportunités de placement actuelles tenant compte d'un niveau de sécurité similaire, la valeur des contrats d'assurance a augmenté du point de vue des clientes et clients. La décision de souscrire un contrat d'assurance auprès de l'AMS et de rester fidèle à la société coopérative se révèle donc payante. Les objectifs d'épargne dans le cadre de la prévoyance privée sont atteints et la promesse de prestation tenue.

Troisièmement : l'AMS dispose d'une solide réserve de capital. En sa qualité de prestataire établi, elle propose ainsi aux nouveaux clients potentiels une offre de prestation fiable. Cependant, face aux promesses de rendement fort peu attractives, ces avantages pourraient malheureusement être rapidement oubliés.

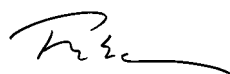
Les mécanismes de définition des intérêts garantis, légalement prescrits, sont pour nous une cause particulière de tracas. L'autorité fédérale de surveillance des marchés financiers, la FINMA, a fixé au 1^{er} juillet 2016 une garantie d'intérêt pour les assureurs-vie de 0,25 % p.a. et de 0,05 % p.a. pour les polices prévoyant une prime unique. Nous estimons qu'il existe dans ce contexte un besoin urgent d'agir, si l'on souhaite éviter d'évincer totalement les assureurs-vie privés du marché et de soumettre l'épargnant aux risques liés aux placements de capitaux. Le volume des primes, régressif depuis des années dans l'ensemble de la branche, est évocateur.

Avec le patrimoine qui nous est confié, nous avons réalisé en 2017 un rendement des placements élevé de 3,04 %, contre 2,70 % en 2016. Nous avons à nouveau profité des revenus fiables issus de notre portefeuille immobilier et de rendements réjouissants sur les actions.

Nous serions ravis de continuer à mettre à votre disposition notre expérience et notre savoir-faire.

Berne, mars 2017

Au nom du conseil d'administration
de l'Assurance des Médecins Suisses société coopérative



Dr méd. Jürg M. Fritzsche
Président



Norman Gerber
Directeur

Les chiffres-clés

Membres de notre société coopérative	2016	2017
Médecins	4 230	4 074
Dentistes	439	420
Vétérinaires	342	330
Chiropraticiens	17	17
Autres	922	894
Total	5 950	5 735
dont rentes de vieillesse et de veuf/ ve (ancien régime)	641	592
Nombre total de membres (hors rentiers)	5 309	5 143

Nombre de collaborateurs	2016	2017
Collaborateurs (convertis en postes à temps plein)	7.5	6.3

Comptes statutaires¹	2016	2017
Placements de capitaux et disponibilités	927 340 002	906 449 434
Provisions techniques	926 162 706	901 746 499
Somme du bilan	944 128 386	920 100 400
Fonds propres déclarés	15 883 073	16 034 123
Primes acquises pour propre compte	34 967 507	27 171 934
Paiements dans le cadre de prestations d'assurance	64 405 631	72 773 757
Résultat des placements	24 502 949	24 663 850
Résultat après impôts	153 073	154 123
Fortune liée – degré de couverture	115 %	117 %
Rendement des placements ²	2,70 %	3,04 %

¹ Les comptes statutaires servent de base à la prise de décision de l'assemblée des délégués.

² Rendement des placements (avant modification des réserves de fluctuation des valeurs) sur la base de l'inventaire moyen des placements de capitaux et des disponibilités.

Les délégués de la société coopérative

État au 31 décembre 2017

Circonscription des délégués n° 1		Membre depuis	Élu jusqu'en
Coopérateurs délégués pour les cantons de GE, VD et NE	Madame la Doctoresse méd. Lyliam Bozin, Neuchâtel	2003	2018
	Monsieur le Docteur méd. Pierre Charbonnet, Genève	2014	2018
	Monsieur le Docteur méd. Beat Lendi, Prilly	1999	2018
	Monsieur le Docteur méd. Olivier Sahli, Neuchâtel	1999	2018
Circonscription des délégués n° 2		Membre depuis	Élu jusqu'en
Coopérateurs délégués pour les cantons de BS, BL, AG et SO	Madame Prof. Dr méd. Christina Jeanneret, Oberwil	2003	2018
	Madame la Doctoresse méd. Irene von Planta, Bâle	1995	2018
	Monsieur le Professeur Dr méd. Martin von Planta, Bâle	1995	2018
Circonscription des délégués n° 3		Membre depuis	Élu jusqu'en
Coopérateurs délégués pour les cantons de TG, SG, AI, AR, GL et GR	Monsieur le Docteur méd. Urs Martin Gachnang, Bever	2007	2018
	Monsieur le Docteur méd. Christoph Wissmann, Münchwilen <i>(a démissionné lors de l'AD du 17 juin 2017)</i>	2010	2018
Circonscription des délégués n° 4		Membre depuis	Élu jusqu'en
Coopérateurs délégués pour les cantons de BE, JU, FR et VS	Monsieur le Docteur méd. Ernst Gerhard Buff, Lugnorre	2007	2018
	Madame la Doctoresse méd. Laurence Imhof, Naters	2010	2018
	Monsieur le Docteur méd. Werner König, Berne	2003	2018
	Monsieur le Docteur méd. Remo Koller, Berne	2007	2018
	Monsieur le Docteur méd. Daniel Stieger, Muri b. Bern	2014	2018
Circonscription des délégués n° 5		Membre depuis	Élu jusqu'en
Coopérateurs délégués pour les cantons de UR, SZ, NW, OW, LU, ZG et TI	Monsieur le Docteur méd. Pietro Antonini, Lugano	1999	2018
	Madame la Doctoresse méd. Franziska Berlinger, Schwyz	2003	2018
Circonscription des délégués n° 6		Membre depuis	Élu jusqu'en
Coopérateurs délégués pour le canton de ZH	Madame la Doctoresse méd. Sibylle Brandenberger-Boos, Uerikon	2003	2018
	Monsieur le Docteur méd. Michael Sacchetto, Küsnacht	2007	2018
	Monsieur le Docteur méd. Thomas Scheitlin, Kilchberg	1999	2018
	Monsieur le Docteur méd. Christoph Wahl, Schlieren	2010	2018
Circonscription des délégués Dentistes		Membre depuis	Élu jusqu'en
Coopérateurs délégués pour la Suisse entière	Monsieur le Docteur méd. dent. Thomas Biel, Bad Ragaz	1999	2018
	Monsieur le Docteur méd. dent. Thierry Kissling, Unteriberg	2014	2018
Circonscription des délégués Vétérinaires		Membre depuis	Élu jusqu'en
Coopérateurs délégués pour la Suisse entière	Monsieur le Docteur méd. vét. Pierre Chappuis, Granges-près Marnand	2010	2018
	Monsieur le Docteur méd. vét. Beat Hähni, Schwarzenburg	2010	2018

* Chaque circonscription de délégués a droit à un délégué par groupe de 200 membres, toutefois à deux délégués au moins et à cinq au plus. Est déterminant le nombre de sociétaires à la fin de l'année précédant l'élection (art. 9 des statuts). Dans le cadre de la révision des statuts, approuvée en juin 2017, les cantons du Valais et du Jura ont été transférés de la 1^{ère} à la 4^e circonscription de délégués et le canton de Schaffhouse a passé de la 6^e à la 3^e circonscription de délégués.

Le conseil d'administration de la société coopérative

État au 31 décembre 2017

	Membre depuis	Élu jusqu'en
Dr méd. Jürg M. Fritzsche (1948) , Männedorf		
<i>Président (membre non exécutif du conseil d'administration, membre du comité de placement)</i>	1986	2020
Dr méd. Balthasar Leuzinger (1960) , Erlenbach		
<i>Vice-président (membre non exécutif du conseil d'administration)</i>	2002	2020
Dr méd. vét. Pierre Berthold (1948) , Delémont		
<i>Membre (membre non exécutif du conseil d'administration)</i>	2008	2020
Dr méd. Rolf Lehmann (1957) , Worb		
<i>Membre (membre non exécutif du conseil d'administration)</i>	1993	2020
Dr méd. dent. Jörg Schneider (1952) , Baden		
<i>Membre (membre non exécutif du conseil d'administration)</i>	2014	2020
Dr sc. math. Hanspeter Tobler (1958) , Bassersdorf		
<i>Membre (membre non exécutif du conseil d'administration)</i>	2008	2020
Prof. Dr rer. pol. Heinz Zimmermann (1958) , Bâle		
<i>Membre (membre non exécutif du conseil d'administration, présidence du comité de placement)</i>	2008	2020

Le conseil d'administration se compose du président, ainsi que de 4 à 8 membres. Au moins trois membres du conseil d'administration doivent faire partie du corps médical. Les membres du conseil d'administration et son président sont élus par l'assemblée des délégués pour un mandat de trois ans ; la réélection pour un nouveau mandat est autorisée (art. 11 des statuts).

La direction

État au 31 décembre 2017

Entrée en fonction Membre depuis

Norman Gerber (1964), Bolligen

<i>Directeur (président du comité de direction, membre consultatif de la commission de placement)</i>	2009	2009
---	------	------

Après plus de 25 ans d'activité dans le secteur bancaire en Suisse et à l'étranger, Norman Gerber a repris en 2009 la direction de l'Assurance des Médecins Suisses société coopérative à Berne.

Norman Gerber est titulaire de deux brevets fédéraux, l'un en économie bancaire et l'autre en conseil financier. Par ailleurs, il a suivi des formations spécifiques dans le domaine des instruments de crédit et de placement.

Adrian Brünisholz (1970), Hasle b. Burgdorf

<i>Responsable des Finances, directeur suppléant</i>	2010	2010
--	------	------

Adrian Brünisholz jouit de plus de 20 années d'expérience dans la branche de l'assurance (non-vie et vie), dont plus de 15 affecté à différentes fonctions des domaines des finances et de la gestion, pour le compte de sociétés actives à l'échelon national et international.

Après son apprentissage de commerce, Adrian Brünisholz a étudié l'économie d'entreprise à la Haute école de gestion (HEG) de Fribourg. Il possède un Master of Business Administration (MBA) de l'université de Rochester, NY (USA) ainsi qu'un Executive MBA de l'université de Berne. Son profil est complété par des formations spécifiques en management de sociétés d'assurance, mais également dans les domaines de l'évaluation des entreprises, ainsi que de la gestion du risque et des projets.

Gabriele Brun del Re (1964), Port

<i>Responsable Assurances</i>	1995	2002
-------------------------------	------	------

Gabriele Brun del Re se consacre activement à l'assurance vie individuelle depuis 1995 et maîtrise parfaitement tous les engrenages du système suisse de prévoyance. Il a repris la direction du département Assurances en 2002. Depuis lors, il est responsable de la gestion des contrats et des membres, de la vérification du risque et de l'acceptation des propositions, de la lutte contre le blanchiment, ainsi que du traitement des cas de sinistres. Avant son entrée en fonction dans notre société coopérative, il a travaillé pour une compagnie générale d'assurances et occupé un poste de cadre supérieur dans la vente de biens d'investissement.

Gabriele Brun del Re est titulaire d'un brevet fédéral de spécialiste en assurances. Il suit régulièrement différentes formations continues spécifiques et participe à divers groupes suisses professionnels et d'échange d'expériences. En outre, il siège à la Commission d'experts en blanchiment

Roland Koller (1966), Uttigen

<i>Responsable Vente et Marketing, Vice-directeur</i>	2014	2014
---	------	------

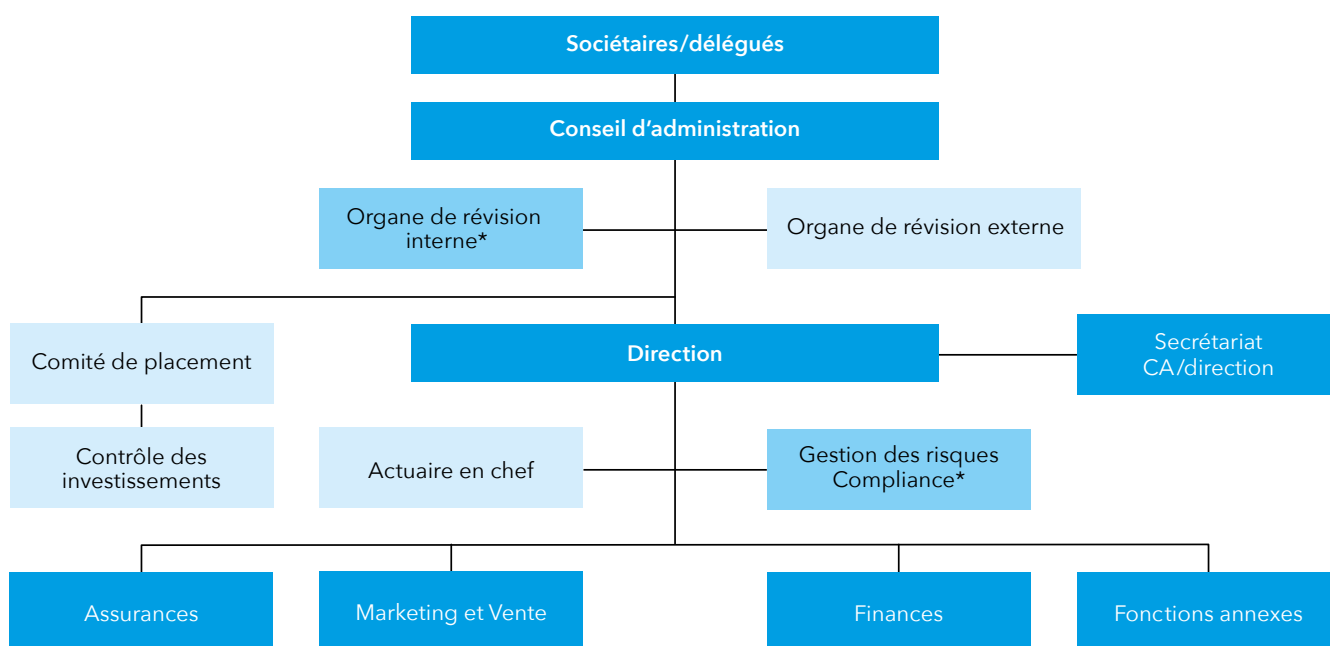
Roland Koller dispose d'une longue expérience dans le domaine des assurances. Après son apprentissage de commerce auprès de la Winterthur Assurances, sa carrière professionnelle l'a conduit du domaine de l'assurance privée au secteur fiduciaire, puis à celui de l'assurance maladie. Ces dernières années, Roland Koller a endossé différentes fonctions d'encadrement et siégé aux comités de direction de sociétés nationales renommées dans le domaine de l'assurance de personnes. Depuis mai 2014, il est responsable de la vente de solutions d'assurance vie pour le compte de l'Assurance des Médecins Suisses société coopérative.

Roland Koller a suivi une formation continue d'économiste d'entreprise, ainsi que différents cours de management. Il a également achevé une formation de responsable marketing au GfM-IMB de l'université de Berne.

L'organisation

Organigramme

État au 31 décembre 2017



L'Assurance des Médecins Suisses société coopérative est soumise au contrôle de la FINMA, qui lui a attribué la catégorie de surveillance 4 (participant au marché de taille moyenne / risque moyen).

* Fonctions de contrôle selon circulaire FINMA 2017/2 Corporate Governance.

Rapport d'activité du conseil d'administration pour l'exercice écoulé

Le conseil d'administration s'est réuni lors de quatre séances ordinaires, au cours desquelles les thèmes suivants ont été abordés (liste non exhaustive)

16 mars 2017

- Rapport interne et rapport sur le placement de capitaux
- Comptes 2016 (rapport de l'organe de révision inclus)
- Rapports de statut dans les domaines Assurances, Vente et Régulation
- Projets immobiliers
- Mise à jour du règlement de placement
- Projet de modification des statuts

17 juin 2017

- Rapport interne et rapport sur le placement de capitaux
- Rapports de statut dans les domaines Assurances et Vente
- Rapports de statut dans le domaine de la Régulation (SST / rapport dans FIRST)
- Assemblée des délégués

17 août 2017

- Rapport interne et rapport sur le placement de capitaux
- Planification pluriannuelle 2017–2019 (rapport ORSA, 1^{ère} lecture)
- Rapport de statut dans les domaines Assurances, Vente et Régulation
- Rapport de vérification de la révision interne

7 décembre 2017

- Rapport interne et rapport sur le placement de capitaux
- Planification pluriannuelle 2018–2020 (rapport ORSA, 2^{ème} lecture)
- Planification annuelle 2018
- Rapports de statut dans les domaines Assurances, Vente et Régulation
- Prise de connaissance du rapport de risque et du rapport de révision interne
- Mise à jour du nouveau système de contrôle interne (SCI)

Comité de placement

Les tâches, devoirs et compétences du comité de placement sont définis dans le règlement de placement et englobent essentiellement les points suivants :

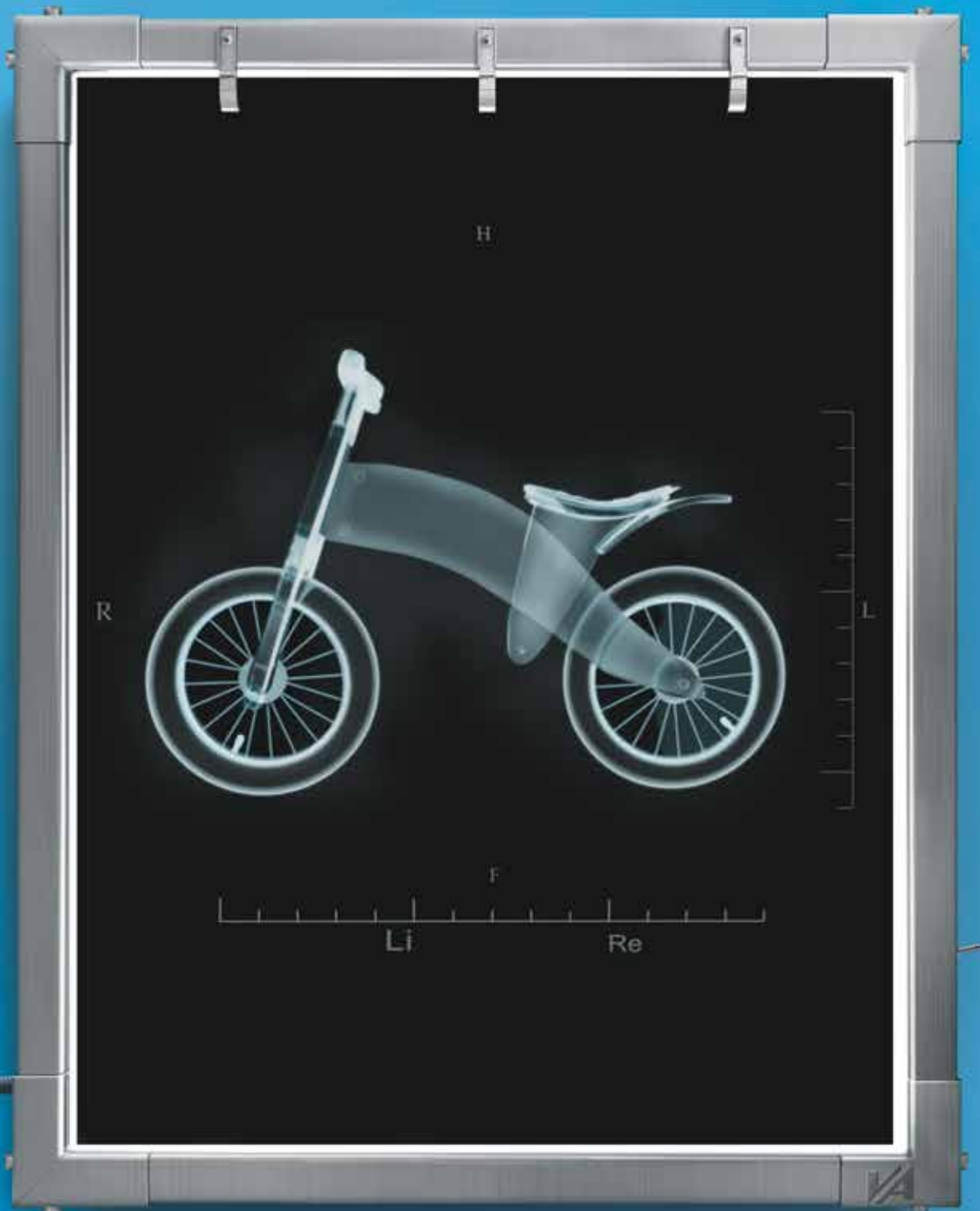
Le comité de placement est responsable de la mise en œuvre du règlement de placement approuvé par le conseil d'administration. Il choisit les gérants du portefeuille et définit le cadre de leurs activités par le biais de mandats de gestion.

Le comité de placement surveille le respect des directives de placement et le résultat des placements. Il décide notamment des mesures tactiques de sécurisation. Au cours de l'exercice sous revue, quatre séances ordinaires du comité de placement ont eu lieu.

Le comité de placement rend régulièrement compte de ses activités au conseil d'administration et à la direction, auxquels il attribue les mandats nécessaires.

Le comité de placement se compose des membres suivants :

- Prof. Dr rer. pol. Heinz Zimmermann, Bâle (président)
- Dr méd. Jürg M. Fritzsche (membre)
- Norman Gerber, responsable des placements de capitaux (membre consultatif sans droit de vote)
- Fritz Jakober, FJ Vermögensverwaltung Glarus (membre consultatif sans droit de vote)



Les meilleurs pronostics pour votre famille.

Comptes annuels statutaires :

Rapport de l'organe de révision

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Assurance des Médecins Suisses société coopérative comprenant le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de financement et l'annexe (pages 12 à 30) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe à l'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, l'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté État au 31 décembre 2017 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 906 CO en liaison avec l'art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 906 CO en liaison avec l'article 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions de l'administration.


En outre, nous attestons que l'utilisation de l'excédent de l'actif de l'exploitation est conforme à la loi suisse et aux statuts et nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA



Stefan Marc Schmid

Expert-réviseur agréé (Réviseur responsable)



Marco Schmid

Expert-réviseur agréé

Berne, le 22 mars 2018

Comptes annuels statutaires :

Bilan

Bilan au 31 décembre

en CHF

	Annexe	2016	2017
Actifs			
Biens immobiliers	1, 2	206 981 523	208 633 713
Titres à revenus fixes	1	651 048 429	625 504 455
Actions et parts de fonds	1	50 623 276	56 302 803
Autres placements	1	—	162 618
Total des placements		908 653 227	890 603 589
Créances sur instruments financiers dérivés	1	271 601	127 505
Disponibilités		18 686 775	15 845 845
Part des réassureurs dans les provisions techniques	6	2 084 813	1 683 964
Immobilisations corporelles	2	19 494	—
Frais d'acquisition activés		771 965	920 680
Valeurs immobilisations incorporelles	2	—	—
Créances nées d'opérations d'assurance	3	264 761	359 350
Autres créances	4	3 920 302	2 127 007
Comptes de régularisation des actifs	5	9 455 447	8 432 460
Total de l'actif		944 128 386	920 100 400

Passifs

	Annexe	2016	2017
Provisions techniques	6	926 162 706	901 746 499
Dettes sur instruments financiers dérivés	1	—	—
Dettes issues d'opérations d'assurance	7	246 433	50 848
Autres engagements		666 548	427 143
Comptes de régularisation passifs	8	1 169 627	1 841 787
Total du capital étranger		928 245 313	904 066 276
Réserves légales issues du bénéfice		8 280 000	8 430 000
Réserves facultatives issues du bénéfice		7 450 000	7 450 000
Résultat annuel		153 073	154 123
Total du capital propre	9	15 883 073	16 034 123
Total du passif		944 128 386	920 100 400

Comptes annuels statutaires :

Compte de résultat

Compte de résultat en CHF	Annexe	2016	2017
Primes brutes		34 854 010	26 997 453
Part des réassureurs aux primes brutes		-246 904	-230 580
Primes pour propre compte		34 607 106	26 766 874
Variations des reports de primes		360 401	405 060
Primes acquises pour propre compte		34 967 507	27 171 934
Autres produits de l'activité d'assurance		—	—
Total des produits issus des opérations actuarielles		34 967 507	27 171 934
Charges des sinistres : montants bruts payés	10	-64 405 631	-72 773 757
Part des réassureurs aux versements pour cas d'assurances		307 779	285 341
Variation des provisions techniques	11	8 623 318	23 913 430
Part des réassureurs à la variation des provisions techniques		-341 242	-400 849
Charges des sinistres pour propre compte		-55 815 776	-48 975 835
Charges d'acquisition et de gestion	12	-3 392 857	-2 626 075
Part des réassureurs aux charges d'acquisition et de gestion		—	—
Charges d'acquisition et de gestion pour propre compte		-3 392 857	-2 626 075
Autres charges techniques pour propre compte		-9 940	—
Produits des placements	13	43 925 315	50 193 235
Charges financières et frais de gestion des placements	13	-19 422 367	-25 529 385
Résultat des placements		24 502 949	24 663 850
Résultat opérationnel		251 882	233 874
Produits/charges extraordinaires		—	—
Bénéfice avant impôts		251 882	233 874
Impôts directs		-98 809	-79 751
Bénéfice après impôts		153 073	154 123



Les meilleurs pronostics pour votre carrière.

Comptes annuels statutaires :

Tableau des flux de trésorerie

Tableau des flux de trésorerie en CHF	2016	2017
Bénéfice	153 073	154 123
Gains (-) / Pertes (+) réalisés/non réalisés sur placements	147 353	4 244 098
Revalorisations (-) / Amortissements (+) des placements	1 258 089	- 6 494 084
Réserves de fluctuation des cours	600 000	3 200 000
Actifs incorporels	781 043	—
Immobilisations corporelles	30 643	19 494
Augmentation / Diminution des provisions techniques	-9 108 057	-24 416 207
Part des réassureurs dans les provisions techniques	341 961	400 849
Créances et engagements issus d'instruments financiers dérivés	-259 228	144 097
Frais de souscription activés	-414 972	-148 716
Créances nées d'opérations d'assurance	-80 717	-94 589
Autres créances	1 684 001	1 793 296
Comptes de régularisation actifs	277 479	1 022 988
Dettes nées d'opérations d'assurance	56 518	-195 585
Autres engagements	214 886	-239 405
Comptes de régularisation passifs	-328 668	672 160
Tableau des flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation	-4 646 596	-19 937 481
Achat net (-) / Vente nette (+) de placements	8 845 976	17 099 624
Actifs incorporels	—	—
Immobilisations corporelles	-38 987	—
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement	8 806 989	17 099 624
Attribution au fonds de secours (attribution du bénéfice)	-5 668	-3 073
Flux de trésorerie issus du financement	-5 668	-3 073
Variation des liquidités	4 154 725	-2 840 930
Total des liquidités de l'exercice précédent	14 532 050	18 686 775
Variation des liquidités	4 154 725	-2 840 930
Total des liquidités de l'exercice sous revue	18 686 775	15 845 845

Comptes annuels statutaires :

Annexe

Principes relatifs à la présentation des comptes et à l'évaluation

Principes relatifs à la présentation des comptes

Les comptes ont été établis conformément aux dispositions relatives à la comptabilité commerciale du Code suisse des Obligations (art. 957–963b CO, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2013).

La présentation des comptes annuels est conforme aux prescriptions de l'ordonnance de la FINMA sur la surveillance des assurances, OS-FINMA du 15 décembre 2015.

Conversion des monnaies étrangères

La société établit ses comptes en francs suisses. Les charges et produits en monnaie étrangère sont évalués au cours de la date de transaction. Les postes du bilan exprimés en monnaie étrangère sont convertis aux cours de la date du bilan, les cours principaux étant :

	2016	2017
EUR	1.07199	1.17018
USD	1.01635	0.97450

Principes d'évaluation

L'évaluation est effectuée selon des critères uniformes. Le principe de l'évaluation individuelle des actifs et passifs est appliqué. Si l'évaluation postérieure des actifs ou des passifs est effectuée, non pas aux valeurs historiques (ou aux valeurs d'acquisition reportées), mais aux valeurs actuelles, en présence de conditions d'exploitation ordinaires, les valeurs seront inscrites au prix du jour. Les passifs sont comptabilisés à la valeur nominale.

Biens immobiliers (immeubles de placement)

Les biens immobiliers (immeubles de placement) figurent au bilan à leur valeur d'acquisition, respectivement prix de revient, auquel s'ajoute tout investissement générant une plus-value. Le parc immobilier est constamment entretenu. L'amortissement sur la valeur d'acquisition, respectivement le prix de revient est calculé sans prise en compte de la valeur du terrain.

La valeur des sommes portées au bilan est vérifiée chaque année à l'aide de l'évaluation propre DCF des immeubles. En outre, des expertises externes sont mandatées à intervalles réguliers. En cas de constat d'une perte de valeur durable, une correction de valeur sera comptabilisée avec incidence sur le résultat.

Titres à revenus fixes

Les titres à revenu fixe sont, en règle générale, tenus jusqu'à l'échéance et portés au bilan selon la méthode linéaire d'amortissement des coûts (amortized cost method), pour autant que le débiteur soit en mesure de régler les intérêts et de rembourser. La modification périodique de la valeur calculée en fonction de la valeur des coûts amortis est inscrite au compte de résultat. En cas de doute quant à la capacité du débiteur de régler les intérêts ou à rembourser, les titres à revenus fixes sont portés au bilan à leur valeur actuelle. Si aucune valeur observable ou actuelle n'est disponible, nous déterminons une valeur proche du marché sur la base de notre propre modèle d'évaluation.

Actions et parts de fonds (fonds immobilier inclus)

Les actions et les parts de fonds sont portées au bilan aux valeurs actuelles (valeur du cours ou du marché au jour de l'établissement du bilan). La différence constatée lors de l'évaluation subséquente (gain ou perte sur les cours non réalisé) étant passée, soit dans le poste des produits des placements, soit dans les charges des placements, ces écritures ont une incidence sur le résultat.

La différence constatée lors de l'évaluation subséquente (gain ou perte non réalisés sur les cours) étant passée, soit dans le poste des produits des placements, soit dans les charges des placements, ces écritures ont une incidence sur le résultat. Afin de tenir compte des fluctuations des cours des actions et parts de fonds, des provisions pour correction de valeurs peuvent être constituées, à la charge du compte de résultat. Lors de la constitution de provisions de fluctuation, il est tenu compte du principe de la valeur d'acquisition, respectivement de la valeur minimale. Cela signifie que les provisions de fluctuation sont fixées de manière à ne pas être inférieures à la valeur d'acquisition, respectivement à la valeur minimale, par titre.

Autres placements de capitaux

Les autres placements se réfèrent à un produit Single Private Equity Funds non coté, évalué à la valeur d'inventaire nette, respectivement proportionnellement au capital propre.

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés comprennent des contrats à terme sur devises et à options, des certificats sur indices d'actions ainsi que des futures. Les contrats à terme sur devises, ainsi que les options put stratégiques servent à couvrir respectivement les risques imputables au taux de change et les fluctuations de prix du marché. Les contrats optionnels tactiques et les certificats sur

indices d'actions, ainsi que les futures, sont utilisés pour améliorer l'efficacité de la gestion. Les dérivés sont évalués aux cours du jour actuels. Les valeurs actuelles sont inscrites à l'actif ou au passif du bilan. S'agissant des options put stratégiques, la valeur temporelle n'est pas prise en compte. Cette valeur est entièrement amortie ou revalorisée au moment de la prise d'engagement ou de la fermeture de la position, avec incidence sur le résultat. Les instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture sont comptabilisés aux valeurs actuelles, avec incidence sur le résultat.

Disponibilités

Les disponibilités incluent les avoirs en caisse et les avoirs bancaires. Ces positions sont comptabilisées à la valeur nominale.

Immobilisations corporelles

Ces immobilisations sont passées au bilan à partir d'un coût d'acquisition de CHF 5 000 et amorties linéairement sur une durée d'usage de deux à cinq ans. La valeur des immobilisations corporelles est contrôlée chaque année.

Frais d'acquisition activés

Les frais d'acquisition des polices d'assurance sont activés et comptabilisés dans un poste distinct du bilan. L'évaluation de leur valeur se base sur les calculs actuariels.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises telles que logiciels, sont portées à l'actif lorsqu'un profit mesurable sur plusieurs années peut leur être imputé. Elles sont amorties linéairement, en règle générale sur une période de trois à cinq ans. La valeur des amortissements incorporels est contrôlée chaque année. Si des amortissements supplémentaires non planifiés s'avèrent nécessaires, ceux-ci sont effectués à charge du résultat de la période correspondante.

Créances, comptes de régularisation des actifs et autres engagements

Ces postes sont évalués aux valeurs nominales. Le du croire est calculé en fonction des échéances et des risques d'insolvabilité identifiées.

Provisions techniques

Ce poste représente les engagements envers les preneurs d'assurance. Elles sont en principes définies sur la base des différents contrats d'assurance. Les prescriptions et usages suisses, ainsi que les plans d'exploitation approuvés forment la base des calculs s'y rapportant. Pour la plupart des produits d'assurance, les réserves mathéma-

tiques correspondent au taux d'intérêt technique non escompté des flux de versements correspondants, constitués par la différence entre les versements futurs aux preneurs d'assurance (prestations d'assurance) et les versements futurs des preneurs d'assurance (primes). Dans ce contexte, les bases biométriques, telles que probabilités de décès, d'invalidité et autres éventualités de sinistre, sont prises en compte (méthode prospective). Pour les avoirs de vieillesse des assurances individuelles, la réserve mathématique correspond à l'avoir épargné par le preneur d'assurance (méthode rétrospective).

Reports de primes

Il s'agit de la régularisation des primes, non encore réalisées, encaissées au cours de l'exercice. Le calcul des reports de primes se base sur la méthode du pro rata temporis.

Provisions pour prestations d'assurance

Cette position inclut les provisions pour dommages déclarés, provisions pour dommages survenus mais non encore déclarés et les frais de traitement des sinistres correspondants.

Provisions pour fonds d'excédents

La société rétrocède chaque année aux preneurs d'assurance une part des revenus réalisés dans le cadre des opérations d'assurances vie. Les montants correspondants sont comptabilisés sous forme de provisions pour le fonds d'excédents. Les montants affectés à ces provisions sont utilisés les années suivantes pour financer les parts octroyées aux assurés, conformément aux dispositions légales et/ou contractuelles.

Prévoyance du personnel

Les collaborateurs de l'Assurance des Médecins Suisses société coopérative sont affiliés à une institution de prévoyance selon le droit suisse. Les plans de prévoyance sont financés annuellement par des contributions de l'employeur et les cotisations des employés. Les contributions de l'employeur apparaissent sous les frais de personnel dans le compte de résultat. La prévoyance est gérée par une fondation autonome et indépendante de l'employeur. Les plans assurent des prestations de retraite, invalidité et décès ; les prestations sont déterminées selon le règlement de l'institution de prévoyance.

Comptes de régularisation passifs

Les postes de régularisation passifs incluent les revenus déjà comptabilisés correspondant au nouvel exercice, ainsi que les factures non encore reçues concernant l'exercice en cours. L'évaluation est effectuée aux valeurs nominales ou selon l'estimation la plus juste possible.

Comptes annuels statutaires :

Annexe

Principes relatifs à la présentation des comptes et à l'évaluation

Impôts

Les impôts courants sur le revenu ainsi que les impôts sur le capital sont saisis avec incidence sur le résultat. Les impôts courants dus figurent dans les autres passifs ou dans les comptes de régularisation passifs.

Mentions annexes selon art. 959c al. 2 CO

Nom, forme juridique et siège de l'entreprise

Assurance des Médecins Suisses société coopérative, Berne

Moyenne annuelle des emplois à plein temps

L'Assurance des Médecins Suisses a enregistré une moyenne annuelle de 8 emplois à plein temps (exercice précédent : 9).

Engagements envers des institutions de prévoyance

Au jour de l'établissement du bilan, aucun engagement envers des instituts de prévoyance n'était en suspens (à l'instar de l'exercice précédent).

Honoraires de révision

- Les honoraires de révision se montent à
- CHF 108 831 pour les prestations de révision (exercice précédent : 14 206)
 - CHF 33 107 pour les prestations accessoires (exercice précédent : 28 080).

Somme totale des actifs affectés à la sécurisation des propres engagements

Les directives de placement de la FINMA relatives à la fortune liée sont appliquées.

La valeur de couverture de la fortune liée se monte à CHF 1060 millions (année précédente : 1079 millions).

La valeur comptable de la fortune liée se monte à CHF 910 millions (année précédente : 930 millions).

Les dispositions de la société stipulent que l'utilisation d'instruments financiers dérivés ne doit pas exercer d'effet de levier sur la fortune globale, ce qui signifie qu'un investissement équivalent par le biais de placements de base ne doit pas exercer le même effet qu'une ouverture de crédit, même en tenant compte de l'engagement économique (exposure). Tous les engagements pouvant découler de transactions financières dérivées doivent, à tout moment, être couverts par des liquidités ou par les placements de base existants. Les ventes à découvert ne sont pas autorisées. La contrepartie du risque doit être limitée et une bonne négociabilité des instruments dérivés utilisés assurée.

Un contrat cadre d'Over-the-Counter- (OTC-) Derivate (y compris Netting-Agreement) a été passé entre la société et ses partenaires bancaires dans le cadre de l'utilisation d'instruments financiers dérivés. En outre, les transactions en produits dérivés et opérations à terme, ainsi que les contrats de gage correspondants font l'objet d'une convention cadre.

Le total des engagements à honorer à la date d'établissement du bilan se monte à CHF 59,9 millions (année précédente : 53,9 millions).

La valeur marchande des valeurs de base actuelles se monte à CHF 97,1 millions (année précédente : 85,2 millions).

Comptabilité établie selon une norme comptable reconnue (art. 962 CO)

La comptabilité est établie conformément à l'ensemble des recommandations Swiss GAAP RPC, vérifiée par l'organe de révision et présentée à l'assemblée des délégués (organe suprême de la société coopérative). La société coopérative renonce à une publication dans son rapport de gestion.

Explications relatives au bilan

1) Placements de capitaux et instruments financiers dérivés

en CHF	2016	2017
Biens immobiliers (immeubles de placement)	206 981 523	208 633 713
Titres à revenus fixes	651 048 429	625 504 455
<i>Actions et placements similaires</i>	11 591 162	13 846 830
<i>Placements collectifs de capitaux (parts de fonds, fonds immobilier inclus)</i>	44 932 114	51 555 974
<i>Réserves de fluctuation des cours sur les actions et placements collectifs de capitaux</i>	-5 900 000	-9 100 000
Actions et parts de fonds	50 623 276	56 302 803
Autres placements de capitaux	—	162 618
Placements de capitaux	908 653 227	890 603 589
Instruments financiers dérivés (net)	271 601	127 505
Total placements de capitaux et instruments financiers dérivés	908 924 829	890 731 094

Valeurs marchandes des placements de capitaux évalués selon la méthode d'amortissement des coûts

en CHF	2016	2017
Titres à revenus fixes	716 346 425	680 278 292
Total	716 346 425	680 278 292

Les valeurs marchandes indiquées incluent l'intérêt couru porté au bilan sous la position Comptes de régularisation actifs.

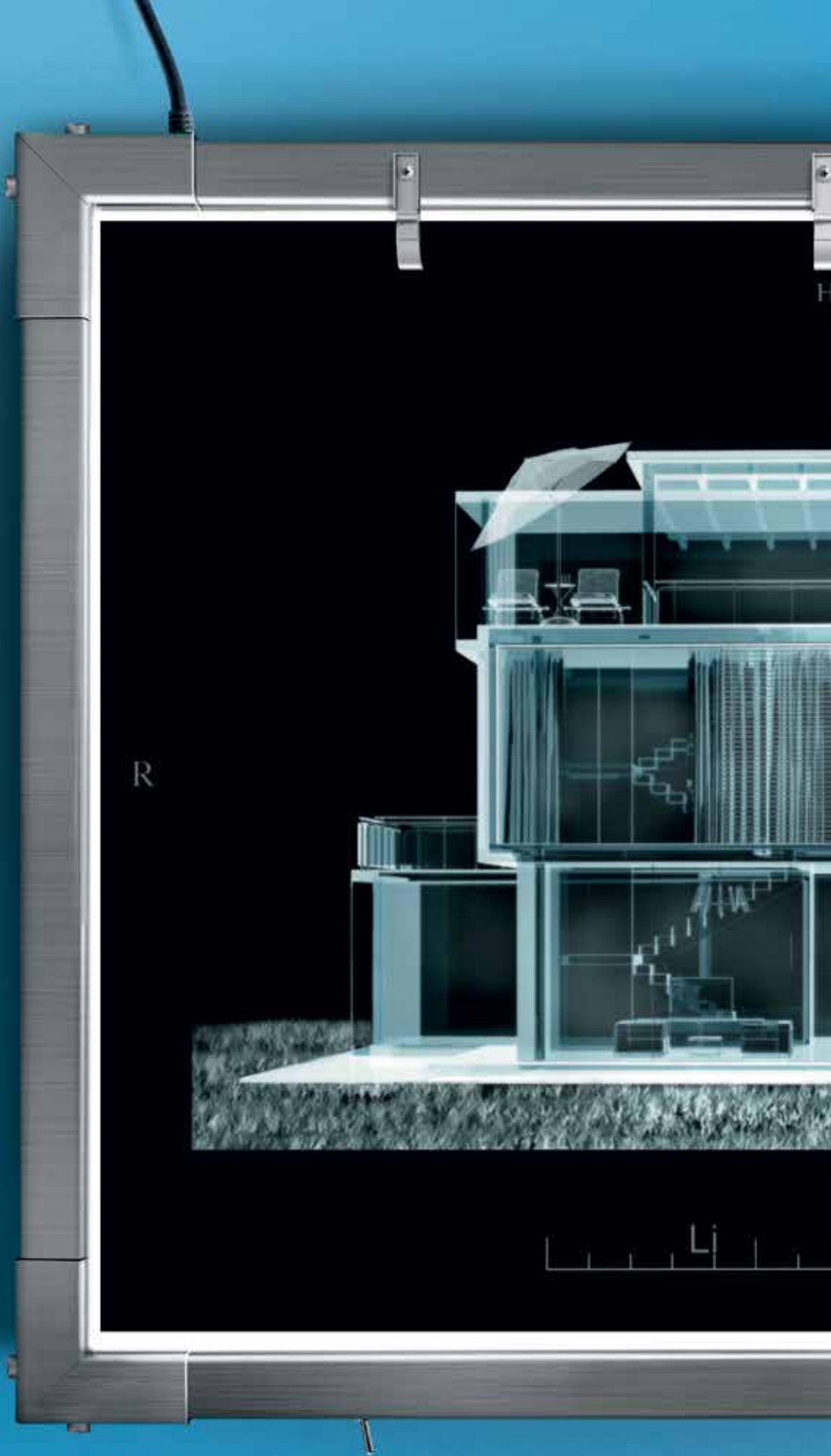
Autres placements de capitaux

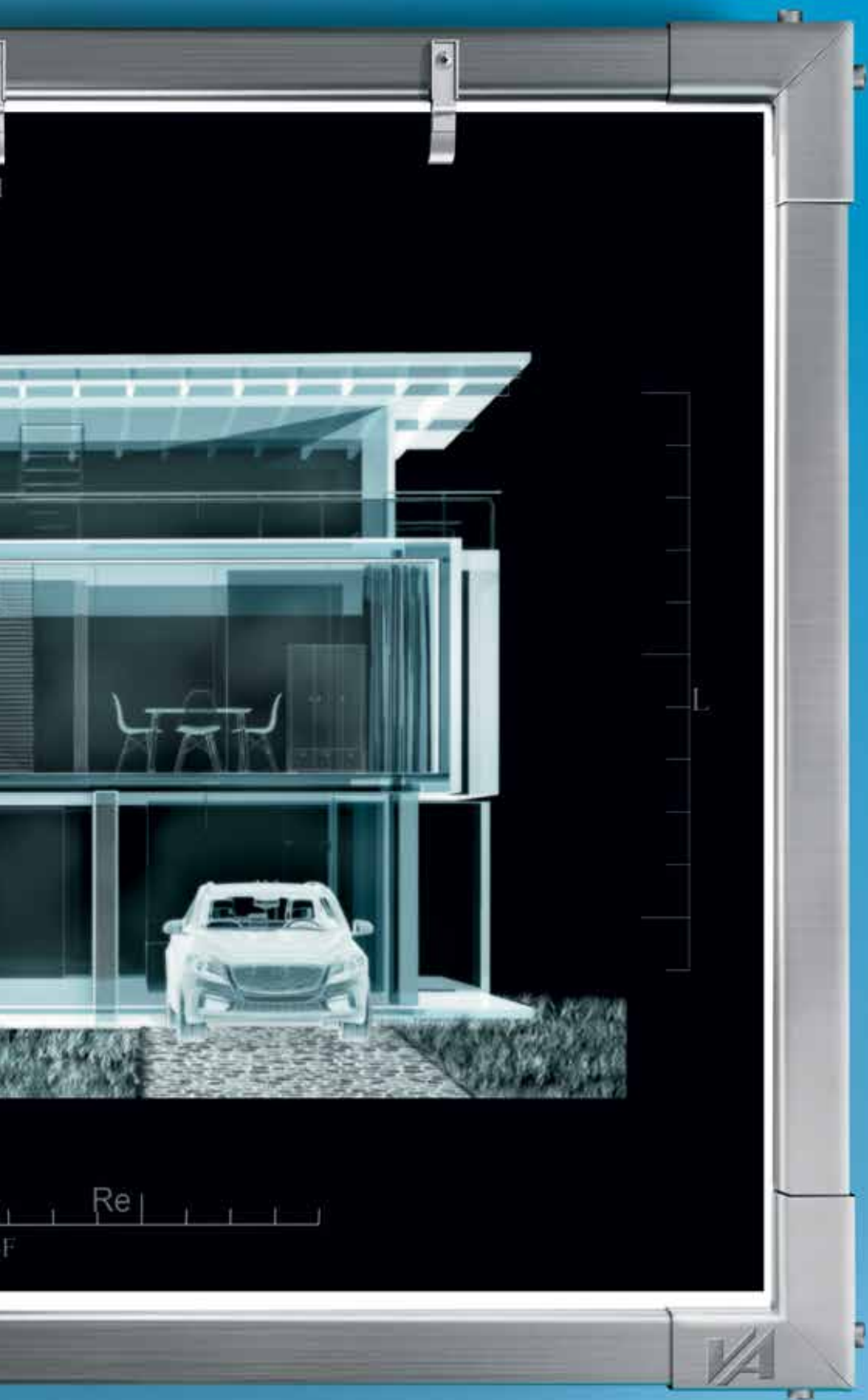
en CHF	2016	2017
Capital d'investissement	—	162 618
Engagement de capital convenu	—	3 000 000
Tranches échues	—	210 000
Montant dû	—	2 790 000

Les placements à caractère de capital d'investissement incluent typiquement des engagements de capitaux fermes (Commitments). En cas d'investissement effectif, des tranches de capital viennent à échéance, jusqu'à épuisement du capital maximum convenu. Les engagements de capital convenus ou le montant dû sont à tout moment couverts par les liquidités disponibles..

Instruments financiers dérivés (net)

en CHF	2016	2017
Devises		
aux fins de sécurisation	271 601	127 505
aux fins de rendement reproductible	—	—
Instruments de fonds propres et indices correspondants		
aux fins de sécurisation	—	—
Total	271 601	127 505





Les meilleurs pronostics pour vos projets.

Comptes annuels statutaires :

Annexe

Explications relatives au bilan

2) Tableau des actifs immobilisés

en CHF

	2016	2017
Pour les immeubles (immeubles de placement)		
Valeurs d'acquisition		
État au 01.01.	205 917 468	206 981 523
Entrées	—	—
Sorties	—	—
Dépréciation sur la base d'une perte de valeur	- 1 013 945	- 1 004 810
Activation d'investissements générant une plus-value	2 078 000	2 657 000
État au 31.12.	206 981 523	208 633 713
Pour les immobilisations corporelles		
Valeurs d'acquisition du mobilier, des aménagements et équipements informatiques		
État au 01.01.	64 328	103 316
Entrées	38 987	—
Sorties	—	—
État au 31.12.	103 316	103 316
Correctif de valeurs cumulées du mobilier, des aménagements et équipements informatiques		
État au 01.01.	- 53 180	- 83 822
Amortissements prévus	- 30 643	- 19 494
État au 31.12.	- 83 822	- 103 316
Valeur comptable nette au 31.12.	19 494	—

Explications relatives au bilan**Pour les immobilisations incorporelles****Valeurs d'acquisition des logiciels informatiques**

	2016	2017
État au 01.01.	8 694 648	8 694 648
Entrées	—	—
Sorties	—	—
État au 31.12.	8 694 648	8 694 648

Correctif de valeurs cumulées des logiciels informatiques

État au 01.01.	-7 913 605	-8 694 648
Amortissements prévus	-781 043	—
État au 31.12.	-8 694 648	-8 694 648

Valeur comptable nette au 31.12.

—	—
---	---

3) Créances issues de transactions d'assurance

en CHF	2016	2017
Créances envers nos preneurs d'assurance	5 826	40 461
Créances envers des sociétés d'assurance	258 936	318 492
Créances envers nos intermédiaires	—	397
Créances issues de transactions d'assurance	264 761	359 350

4) Autres créances

en CHF	2016	2017
Créances envers les gérances immobilières	800 213	543 731
Créances envers les autorités de taxation	1 343 415	—
Créances sur l'impôt anticipé	1 772 254	1 580 994
Autres créances	4 420	2 282
Autres créances	3 920 302	2 127 007

5) Comptes de régularisation actifs

en CHF	2016	2017
Intérêts en cours sur placements de capitaux	8 660 025	7 603 864
Loyers régularisés des immeubles de rapport	795 423	828 596
Comptes de régularisation actifs	9 455 447	8 432 460

Comptes annuels statutaires :

Annexe

Explications relatives au bilan

6) Provisions techniques

en CHF	2016	2017
Reports de primes	6 844 738	6 439 678
Provisions pour prestations d'assurance	1 254 485	843 243
Autres provisions techniques	74 774 328	75 765 917
Réserve mathématique	829 694 078	805 968 978
Provisions pour participations contractuelles aux excédents	10 262 208	9 039 022
Provisions pour le fonds d'excédents	3 332 869	3 689 662
Provisions techniques brutes	926 162 706	901 746 499
Part des réassureurs aux provisions techniques	- 2 084 813	- 1 683 964
Provisions techniques pour propre compte	924 077 893	900 062 535

La position Autres provisions techniques englobe des provisions pour les consolidations de rentes et le risque de longévité, des provisions pour les garanties d'intérêt ainsi que les provisions de fluctuation légalement prescrites.

Le besoin de provisions, qui permet d'honorer les promesses de prestations garanties (garanties d'intérêt incluses), est examiné périodiquement et renforcé en période d'intérêts négatifs. Compte tenu des estimations actuelles et de la conjoncture qui prévaut, les prescriptions relatives aux provisions selon le plan d'exploitation sont entièrement satisfaites.

Part des réassureurs aux provisions techniques

en CHF	2016	2017
Réserve mathématique brute	829 694 078	805 968 978
Parts des réassureurs	- 2 084 813	- 1 683 964
Réserve mathématique pour propre compte	827 609 265	804 285 014

Autres positions actuarielles sans parts réservées aux réassureurs.

Provisions pour le fonds d'excédents

en CHF	2016	2017
État au 01.01.	3 518 353	3 332 869
Sorties issues d'attributions	- 685 484	- 643 208
Entrées issues d'attributions	500 000	1 000 000
Provisions pour le fonds d'excédents	3 332 869	3 689 662
dont		
- part définitivement attribuée du fonds d'excédents	650 232	1 419 361
- part libre du fonds d'excédents	2 682 638	2 270 301

Explications relatives au bilan

7) Engagements issus de transactions d'assurance

en CHF	2016	2017
Engagements envers nos preneurs d'assurance	55 021	50 848
Engagements envers nos intermédiaires	191 413	—
Dettes nées d'opérations d'assurance	246 433	50 848

Tous les engagements sont échus dans un délai d'un an.

8) Passifs de régularisation

en CHF	2016	2017
Primes et placements de capitaux payés d'avance	3 443	500 587
Loyers régularisés des immeubles de rapport	1 066 284	1 176 758
Autres régularisations	99 900	164 442
Comptes de régularisation passifs	1 169 627	1 841 787

Autres charges

Remarques par rapport au bilan

L'Assurance des Médecins Suisses société coopérative est active en Suisse et dans la Principauté du Liechtenstein. Elle propose exclusivement des contrats relevant de l'assurance vie individuelle.

Il n'existe aucun engagement conditionnel ou autre engagement susceptible de ne pas être porté au bilan. L'obligation d'investissement dans le cadre de l'engagement en Private Equity est détaillée dans les explications du bilan, sous position 1 « Autres placements de capitaux ».

Transaction avec des parties liées

Il n'existe aucune transaction de ce genre.

Comptes annuels statutaires :

Annexe

Explications relatives au bilan

9) Fonds propres en CHF	Réserves légales issues du bénéfice	Réserves facultatives issues du bénéfice	Total du capital propre
État au 31.12.2015	8 150 000	7 585 668	15 735 668
Attribution au fonds de secours	—	-5 668	-5 668
Attribution aux provisions légales de bénéfices	130 000	-130 000	—
Attribution aux provisions volontaires de bénéfices	—	—	—
Bénéfice annuel	—	153 073	153 073
État au 31.12.2016	8 280 000	7 603 073	15 883 073
Attribution au fonds de secours	—	-3 073	-3 073
Attribution aux provisions légales de bénéfices	150 000	-150 000	—
Attribution aux provisions volontaires de bénéfices	—	—	—
Bénéfice annuel	—	154 123	154 123
État au 31.12.2017	8 430 000	7 604 123	16 034 123

Explications relatives au compte de résultat

10) Versements pour cas d'assurance en CHF	2016	2017
Versements de capitaux en cas de décès et de vie	-35 871 779	-44 390 634
Rentes (rentes de vieillesse et survivants)	-12 011 702	-11 328 919
Incapacité de gain et invalidité (rentes et libération des primes)	-600 552	-505 637
Incapacité de gain et invalidité (capital)	-74 734	-803 340
Rachats	-13 629 483	-12 645 157
Autres prestations d'assurance versées	-2 217 380	-3 100 070
Charges des sinistres : montants bruts payés	-64 405 631	-72 773 757
Charges des sinistres : montants payés, part des réassureurs	307 779	285 341
Virements pour cas d'assurance pour propre compte	-64 097 852	-72 488 417

Explications relatives au compte de résultat

11) Variation des provisions techniques

en CHF	2016	2017
Variation des provisions pour prestations d'assurance	-147 566	411 242
Variation des autres provisions techniques	-1 068 194	-991 589
Variation de la réserve mathématique	8 857 938	23 725 100
Variation des provisions pour participations contractuelles aux excédents	1 481 139	1 768 677
Variation des provisions pour le fonds d'excédents	-500 000	-1 000 000
Variation des autres provisions techniques	8 623 318	23 913 430
Part des réassureurs à la variation des provisions techniques	-341 242	-400 849
Variation des autres provisions techniques pour propre compte	8 282 076	23 512 581

12) Charges d'acquisition et de gestion

en CHF	2016	2017
Frais de conclusion	-462 659	-83 717
Variation des frais de souscription délimités	414 972	148 716
Coûts de gestion	-3 345 169	-2 691 073
Charges d'acquisition et de gestion	-3 392 857	-2 626 075
Part des réassureurs aux charges d'acquisition et de gestion	—	—
Charges d'acquisition et de gestion pour propre compte	-3 392 857	-2 626 075

Les frais de gestion globaux sont répartis sur les différents domaines d'assurance et les placements de capitaux (cf. ch. 11) à l'aide d'une clé de répartition.

Les frais de gestion avant répartition entre les différents domaines d'assurance et les placements de capitaux incluent :

	2016	2017
Amortissements :		
– sur les immobilisations corporelles	30 643	19 494
– sur les immobilisations incorporelles	781 043	—
Amortissements totaux	811 686	19 494
Frais de personnel :	1 991 768	2 038 725

Les frais de personnel incluent les honoraires soumis à l'AVS versés aux organes.

L'Assurance des Médecins Suisses société coopérative renonce à tout système de bonus.

Comptes annuels statutaires :

Annexe

Explications relatives au compte de résultat

13) Produit/charges des placements de capitaux

en CHF	2016	2017
Produit des placements immobiliers	15 653 635	15 640 461
Produit des titres	17 172 362	16 044 231
Produits issus des imputations (bénéfices non réalisés)	2 928 371	9 312 207
Profits provenant de la réalisation de placements	8 059 319	8 799 335
Dissolution des provisions de fluctuation des cours	—	—
Autres produits de placement	111 628	397 001
Produit des placements de capitaux	43 925 315	50 193 235
Charge des placements immobiliers	-4 348 902	- 4 452 072
Amortissements sur placements (pertes non réalisées)	-4 186 460	- 2 818 123
Pertes provenant de la réalisation de placements	-8 206 672	- 13 043 433
Constitution de provisions de fluctuation des cours	-600 000	- 3 200 000
Autres charges de placement (frais de transactions, etc.)	-121 286	-157 572
Frais de gestion du capital	-1 959 046	-1 858 185
Charges liées aux placements de capitaux	-19 422 367	-25 529 385

Bénéfice généré par l'utilisation d'instruments financiers dérivés.

Indications relatives aux produits et charges issus des placements de capitaux, par classe de placement répertoriée

en CHF	2016	2017
Immeubles		
Produits	15 653 635	15 640 461
Imputations	—	—
Bénéfices réalisés	-503	—
Produits des immeubles	15 653 132	15 640 461
Charge des placements immobiliers	-4 348 902	- 4 452 072
Amortissements et corrections de valeur	-1 013 945	-1 004 810
Pertes réalisées	—	—
Charges des immeubles	-5 362 847	- 5 456 882

Titres à revenus fixes	2016	2017
Produits	16013 194	14822 152
Plus-values non réalisées	407 152	104 583
Bénéfices réalisés	668 978	926 419
Produits des titres à revenus fixes	17 089 324	15 853 153
Amortissements et corrections de valeur	-1 692 152	-1 222 587
Pertes réalisées	-168	-152 770
Charges des titres à revenus fixes	-1 692 319	-1 375 358

Actions et parts de fonds	2016	2017
Produits	1 133 473	1 222 079
Plus-values non réalisées	2 448 231	9 169 045
Bénéfices réalisés	135 103	441 631
Produits des actions et parts de fonds	3 716 807	10 832 755
Amortissements et corrections de valeur	-1 438 963	-532 543
Pertes réalisées	-51 018	-636
Charges des actions et parts de fonds	-1 489 981	- 533 179

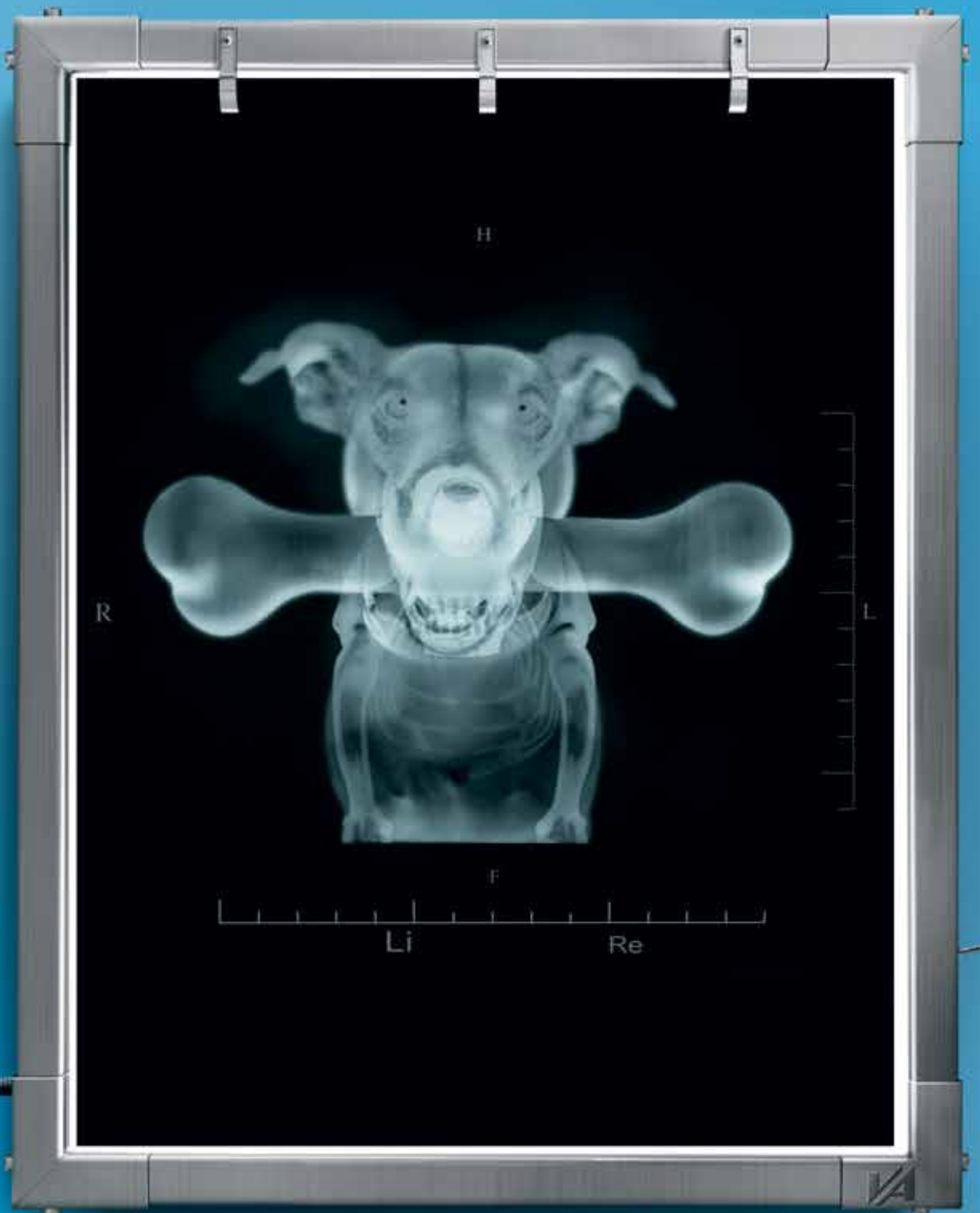
Autres placements de capitaux	2016	2017
Produits	25 694	—
Plus-values non réalisées	—	—
Bénéfices réalisés	—	—
Produits des autres placements de capitaux	25 694	—
Amortissements et corrections de valeur	—	- 47 382
Pertes réalisées	—	—
Charges des autres placements de capitaux	—	- 47 382

Produits issus de l'utilisation d'instruments financiers dérivés	-691 106	-5 418 940
---	-----------------	-------------------

Affectation du bénéfice et fonds propres

en CHF, pour les exercices arrêtés au 31 décembre

	2016	2017
Bénéfice annuel	153 073	154 123
Bénéfice reporté	—	—
Bénéfice du bilan	153 073	154 123
<i>Le conseil d'administration demande que le bénéfice annuel soit réparti de la manière suivante :</i>		
Attribution aux réserves légales de bénéfice	150 000	150 000
Attribution au fonds de secours	3 073	4 123
Fonds propres avant l'affectation du bénéfice	15 730 000	15 880 000
Attribution aux provisions légales de bénéfices	150 000	150 000
Attribution aux provisions volontaires de bénéfices	—	—
Fonds propres après l'affectation du bénéfice	15 880 000	16 030 000



Les meilleurs pronostics pour vos réserves financières.

Rapport de situation :

Remarques préliminaires

Selon art. 961c CO – (hors comptabilité)

Stratégie commerciale et marche des affaires

La stratégie commerciale de notre société coopérative est régie par le marché privé de la prévoyance professionnelle. Les prémisses stratégiques obéissent dans ce cadre aux directives des instances supérieures, conformément aux buts et statuts de la société coopérative.

Dans le cadre d'une planification pluriannuelle, des domaines thématiques choisis sont analysés, tandis que des estimations sont formulées quant aux tendances et défis actuels. Le tout permet de projeter les conséquences possibles et mesures à adopter.

À la lecture du rapport annuel, le conseil d'administration et la direction ont entre autres observé, comme les années précédentes, trois développements dans le contexte actuel :

1. La conjoncture financière s'est une fois de plus péjorée. La croissance de l'endettement se poursuit. On observe la multiplication de mesures de politique fiscale et monétaire ayant un effet redistributif. La phase de conjoncture financière répressive, associée à de faibles taux d'intérêt persiste.
2. Conséquence des exigences accrues, les défis en matière de régulation ne cessent d'augmenter. Aucun changement de tendance ne se profile malheureusement. Les effets : accroissement des coûts et/ou réduction des bénéfices, auxquels s'ajoute la perspective d'une concentration toujours plus importante des marchés. Les risques liés au système ont tendance à prendre de l'ampleur.
3. La prévoyance privée gagne en importance. La démographie, le vieillissement, le faible rendement des placements, ainsi que les réformes politiques difficilement applicables augmentent la pression sur les assurances sociales (LPP incluse).

Le conseil d'administration et la direction enjoignent la société coopérative à adapter ses objectifs en fonction des modifications conjoncturelles.

Dans le cadre de sa séance du 17 juin 2017, l'assemblée des délégués a approuvé la révision des statuts. Ceci après validation par l'autorité fédérale de surveillance des marchés financiers.

En outre, au cours de l'année sous revue, nous avons procuré à l'autorité de surveillance des données concernant des plans commerciaux soumis à autorisation, ainsi que des informations obligatoires sur l'organisation (formulaire B), les externalisations (formulaire J) et la gestion des risques (formulaire Q), lesquelles ont été approuvées par décision.

Des explications relatives à la marche actuelle des affaires et à la situation en fin d'exercice sont exposées et représentées graphiquement ci-après dans un contexte pluriannuel.

Organisation et nombre d'emplois à plein temps

L'Assurance des Médecins Suisses société coopérative, dont le siège se trouve à Berne dispose d'une administration restreinte, avec une moyenne de 10 emplois à temps plein au cours de l'exercice sous revue. Par ailleurs, la société coopérative travaille en partenariat étroit avec diverses entreprises lui fournissant des prestations dans le domaine de la vente, de l'accès au marché, des technologies informatiques, du service des actifs, de la gestion de fortune et gestion immobilière.

Le modèle organisationnel et ses fonctions spécifiques sont présentés dans le rapport de gestion. Les compétences décisionnelles incombent principalement au conseil d'administration.

Évaluation des risques / Gestion des risques

La définition, la vérification et l'adaptation de la stratégie de risque en accord avec la stratégie commerciale est un processus systématique annuel au niveau du conseil d'administration et de la direction. Il est réalisé avec le concours des responsables compétents.

Sur la base de différents composants des rapports (base de la surveillance et du pilotage permanent des risques), l'on procède, dans un premier temps, à l'identification et l'évaluation des risques. Ces tâches aboutissent à des projections, scénarios et tests de résistance financiers. Enfin, le conseil d'administration définit la propension au risque et le besoin de capital.

L'évaluation repose sur les rapports fournis par :

- la direction concernant le Test suisse de solvabilité (SST) et les rapports internes périodiques ;
- les fonctions de contrôle indépendantes Gestion du risque et Compliance ;
- l'actuaire responsable (rapport de provisions et actuariel) ;
- l'Investment Controller indépendant (assetmanagement, contrôle des limites) ;
- les mandats de gestion de fortune, ainsi que des études de benchmark (assetmanagement) ;
- l'organe de révision interne (champs de vérification des risques / processus commerciaux) ;
- l'organe de révision externe (vérification des comptes annuels et de l'audit prudentiel).

L'évaluation de la situation de risque et la définition de la stratégie de risque englobent :

- une vue d'ensemble des risques essentiels auxquels la société coopérative est exposée, y compris les concentrations de risques significatives et le profil global de risques ;
- une estimation du besoin de capital global ;
- le respect des exigences eu égard aux provisions actuarielles et à la fortune liée ;
- une estimation de la pertinence et de l'efficacité de la gestion des risques.

Au cours de l'exercice sous revue, la société a systématiquement répertorié les risques potentiels. L'appréciation en a été faite conformément à un catalogue de risques sur plusieurs niveaux, dont l'accent portait sur les points suivants :

- lois, modification de aspects sociétaux et concurrence ;
- risques issus des placements de capitaux (risques du marché et de crédit) ;
- risques actuariels ;
- risques opérationnels ;
- risques liés aux activités de vente.

Niveau des commandes et mandats

La vente de produits d'assurance vie classique s'avère particulièrement tendue en raison des taux d'intérêts bas. De ce fait, les nouvelles opérations sont principalement souscrites dans le domaine des assurances de risque. A l'image des années écoulées, le volume des primes sur les marchés nous concernant s'est encore amenuisé, comme en attestent les enquêtes de l'Association Suisse d'Assurances (ASA). Notre société coopérative n'a pas non plus été épargnée par cette tendance.

Activités de développement

L'Assurance des Médecins Suisses société coopérative mise sur des produits durables, simples et compréhensibles. Les clients perçoivent, dans la mesure du possible, une participation aux excédents générés par la société coopérative.

La gamme de produits inclut des assurances d'épargne, de risque de décès et des rentes d'incapacité de gain. Les clients bénéficient de conditions préférentielles, dans le cadre du retrait échelonné du capital (plan de versement), ainsi que d'offres de partenaires de choix.

Événements hors du commun

En raison du recul durable des rendements des placements de capitaux à moindre risque, actuellement à un niveau historiquement bas, la FINMA a abaissé les garanties fixes des intérêts grevant l'assurance-vie pour toutes les nouvelles affaires conclues à partir du 1^{er} juillet 2016.

Le Conseil d'administration et la direction ont étudié les conséquences et réactions possibles dans le cadre de la planification pluriannuelle 2018 à 2020. Outre la baisse de rendement des placements attendue, les faibles marges constituent également un risque élevé.

Malgré le positionnement avantageux des produits de l'AMS en termes de rapport prix/prestation, les conditions du marché nous ont contraints à réduire de manière significative les volumes de primes attendus.

Nos concurrents freinent les afflux nets de nouveaux capitaux, évitent et/ou se retirent en partie des activités de volume classique.

Les exigences élevées en termes de capital vis-à-vis des assureurs sur la vie, ainsi que la gestion des garanties d'intérêt contractuelles restent au centre des intérêts et ont un effet limiteur sur les pronostics de croissance de l'ensemble de la branche.

Perspectives d'avenir

En Suisse, la recherche de solutions privées en matière de prévoyance restera toujours d'actualité. Dans un environnement riche en défis à relever aussi, les chances demeurent intactes pour les petits prestataires.

Afin de se positionner de manière adéquate et retrouver le chemin de la croissance en matière de primes périodiques, la société coopérative doit poursuivre son développement de façon constante et systématique.

A court et moyen terme, en raison de la conjoncture de taux d'intérêts bas, nous partons du principe que le volume des primes poursuivra son déclin.

Sur la base des placements existants, compte tenu du marché et d'une exposition prudente aux risques, nous espérons pouvoir continuer d'enregistrer pour notre société des rendements attractifs.

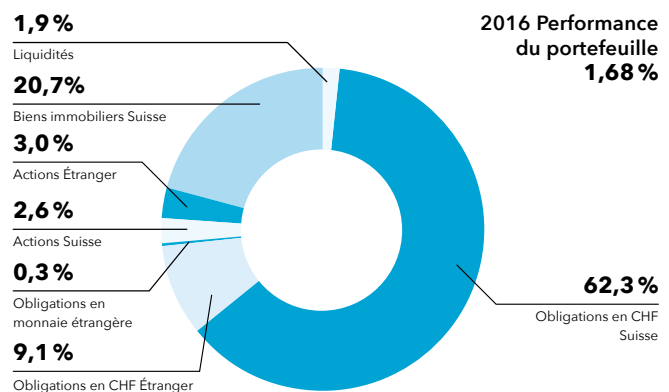
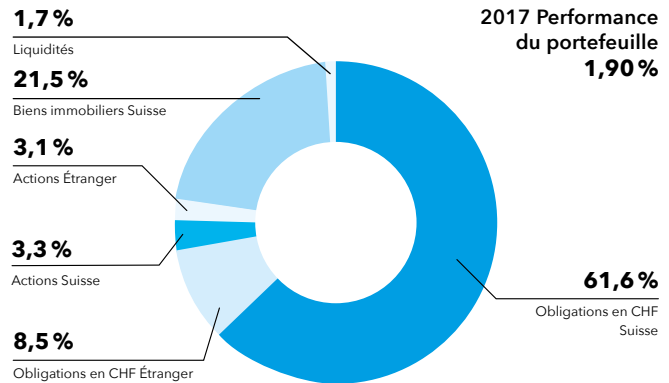
Rapport de situation :

Explications graphiques

Répartition de la fortune par catégories de placement et performance du portefeuille

La performance du portefeuille de l'exercice sous revue atteint 1,90 % (contre 1,68 % l'année précédente). Cette position englobe en particulier aussi les fluctuations du marché des obligations. La part des obligations représente 70,1 % du portefeuille global (contre 71,7 % l'année précédente). 86 % de ces emprunts jouissent au minimum de la notation A. Pour ce qui est des biens immobiliers, il s'agit exclusivement d'immeubles (dénommés immeubles de rapport). Les frais afférents à la gestion de fortune s'élèvent, pour l'exercice sous revue, à 0,21 % (comme l'année précédente).

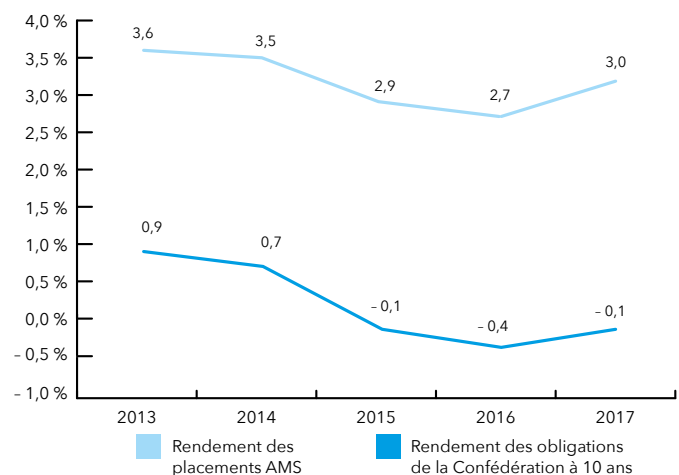
L'estimation des rendements est déterminée par une référencement spécifique en fonction de chacune des catégories de placement. Pour les placements de la fortune liée, ainsi que l'utilisation des produits financiers, ce sont les directives de placement destinées aux assureurs (Circulaire FINMA 2016/5), ainsi que le règlement de placement interne qui prévalent.



Rendement des placements en comparaison pluriannuelle

Le rendement des placements de la fortune liée atteint pour l'exercice sous revue 3,0 %. En parallèle, les emprunts ont été pris en considération dans la perspective de la méthode linéaire d'amortissement des coûts. En comparaison avec le rendement des obligations de la Confédération à 10 ans¹ (taux d'intérêt de référence), 2017 enregistre des rendements excédentaires de 3,1 %. Sur la période de 5 ans, le rendement supplémentaire évolue dans une fourchette allant de 2,7 % (2013) à 3,1 % (2017).

La fixation du taux d'intérêt technique maximal à la souscription de nouveaux contrats d'assurance se base sur le taux d'intérêt de référence. La courbe des taux dite « sans risque », assortie de ses facteurs d'escompte, est utilisée pour l'évaluation des obligations techniques dans le cadre du test de solvabilité (SST). La chute constante des rendements a provoqué un besoin de réapprovisionnement supplémentaire en vue de garantir les taux d'intérêt.



¹ Source : BNS, Portail de données / Bulletin mensuel de statistiques économiques (valeurs annuelles)

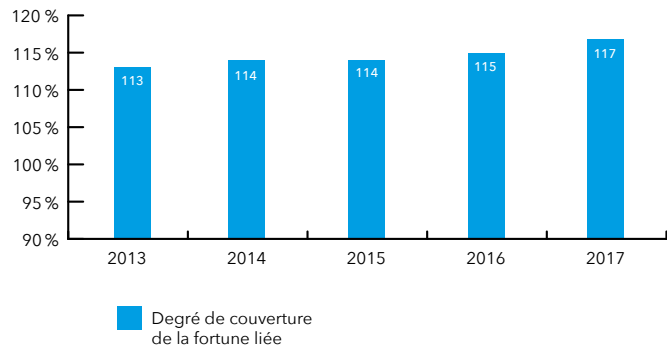


Les meilleurs pronostics pour vivre sereinement.

Degré de couverture de la fortune liée

Le degré de couverture de la fortune liée a pu être augmenté de façon constante, passant de 113 % (2013) à 117 % (2017). Le critère de référence oppose les placements attribués à la fortune liée au montant cible. Outre un supplément légal de sécurité de 1 %, le montant cible englobe également les provisions actuarielles et les engagements.

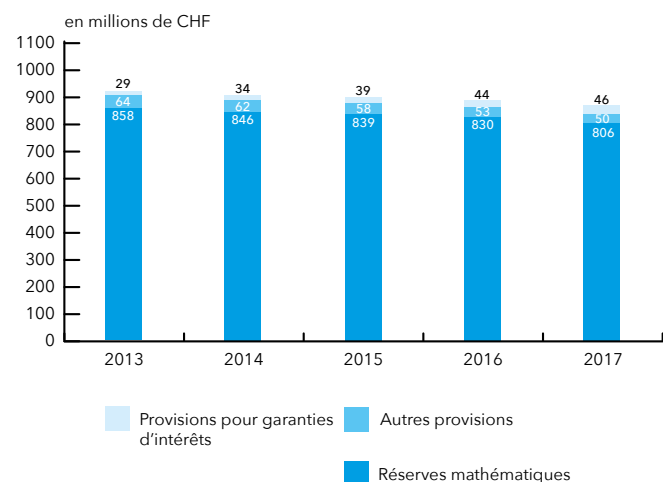
Dans le cadre des valeurs de couverture, il convient de tenir compte du fait que les placements à intérêt fixe sont pris en compte selon la méthode linéaire d'amortissement des coûts et les biens immobiliers le sont selon la méthode DCF (Discounted Cash Flow).



Évolution des provisions techniques

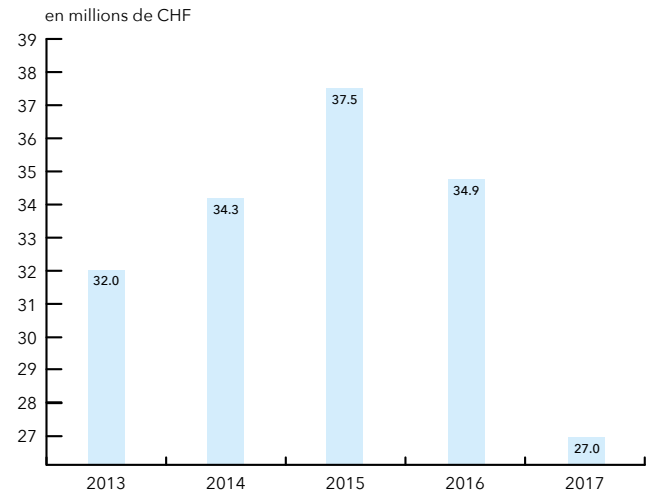
Les provisions techniques ont reculé de 951 millions (2013) à 902 millions de francs (2017). En raison de la régression du portefeuille, nous enregistrons en parallèle une réduction de la réserve mathématique, selon les bases tarifaires, de 52 millions de francs (-6,0 %). Au cours de la même période, les provisions pour garanties d'intérêts ont progressé, pour passer de 29 à 46 millions de francs.

Les autres provisions englobent notamment les reports de primes, la charge de participation des assurés aux excédents, ainsi les provisions pour les consolidations de rentes et le risque de longévité.

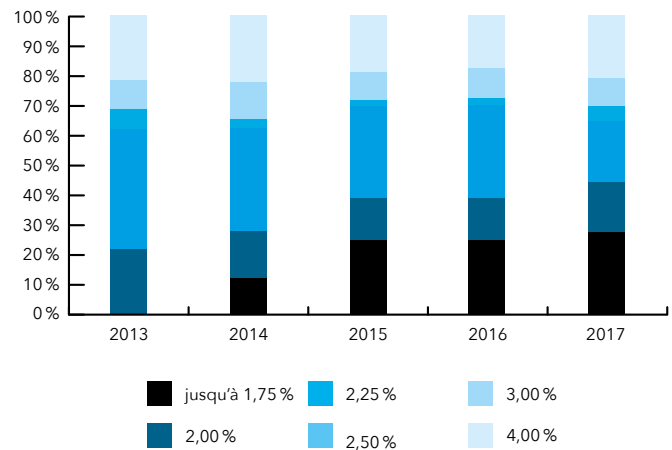


Évolution des primes brutes et des entrées de primes classées en fonction du taux d'intérêt technique

Dans le sillon des intérêts négatifs, la Société coopérative enregistre en 2017 un recul attendu des primes de 34,9 à 27,0 millions de francs, ce qui correspond à une réduction du volume de 22,6 %. Exception faite des placements de capitaux du plan de versement et placements spéciaux, les primes annuelles périodiques ont baissé de 10,6 % en 2017. Cette baisse s'élevait encore à 5,1 % au cours de l'exercice précédent. En raison du recul durable des rendements des placements de capitaux à moindre risque, actuellement à un niveau historiquement bas, la FINMA a abaissé les garanties fixes des intérêts grevant l'assurance-vie pour toutes les nouvelles affaires conclues à partir du 1^{er} juillet 2016.

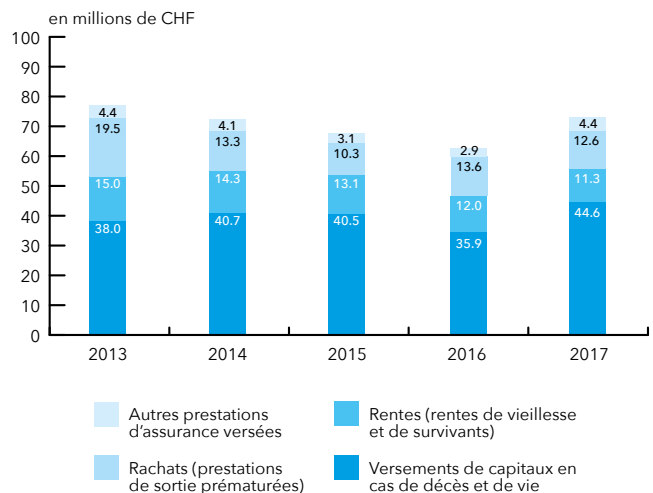


L'observation de la répartition des entrées de primes classées par intérêt technique, permet de constater la stabilité des combinaisons de primes au cours de l'exercice sous revue par rapport aux années passées. La part issue de contrats d'assurance avec une rémunération de 3 % et 4 % a passé de plus de 33,5 % (2013) à juste 30,3 % (2017). Globalement, la rémunération du portefeuille d'assurance s'inscrit encore à un niveau très élevé en regard aux rendements escomptés des placements.



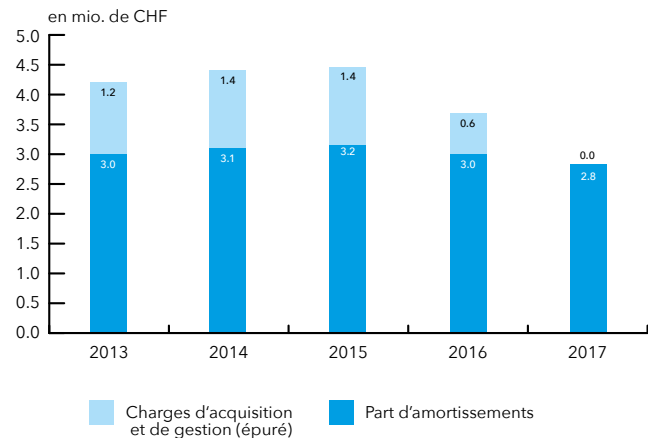
Évolution des prestations d'assurance

Pendant l'exercice sous revue, les prestations d'assurance annuelles de nos coopérateurs se sont chiffrées entre 64 et 77 millions de francs. Une grande partie des assurances sont maintenues jusqu'à l'échéance du contrat. Les rachats (prestations de sortie anticipées) affichent une légère régression en 2017 par rapport à l'année précédente. Des rentes de vieillesse et de survivants (ancien régime) d'un montant total de 11,3 millions de francs ont été versées au cours de l'exercice sous revue.



Évolution des charges d'acquisition et de gestion

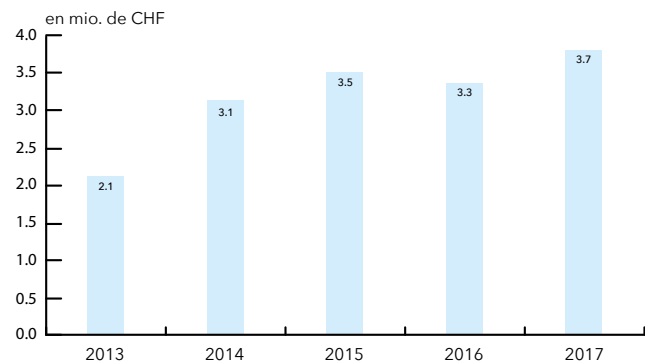
A l'exclusion d'un effet spécial, les charges d'acquisition et de gestion ont pu être réduites de 4,1 % à 2,8 millions. Nous avons intégralement amorti les immobilisations corporelles au cours de l'année sous revue et les immobilisations incorporelles (notamment le système de gestion des polices) l'ont déjà été l'année précédente.



Évolution du fonds d'excédents

1 million de francs issu du résultat 2017 a été versé au fonds d'excédents (contre 500 000 francs l'année précédente). Après distribution individuelle des excédents au cours de l'exercice sous revue, le fonds d'excédent indique un solde de 3,7 millions de francs au jour du bilan.

Le conseil d'administration a validé une nouvelle attribution individuelle avec effet en 2018, pour un montant de 1,4 millions de francs. Ainsi, les contrats d'assurance ayant un taux d'intérêt garanti de 2 %, pourront profiter d'une participation aux excédents.



Rapport de situation :

Projets et dossiers en cours

Pendant la période sous revue, la direction s'est chargée notamment des projets et dossiers en cours suivants (liste non exhaustive) :

Projets (P) / dossiers en cours (D)	2013				2014				2015				2016				2017			
	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4
Thèmes abordés dans le cadre des affaires courantes																				
(P) Promotion stratégique du produit MediStart																				
(P) Révision des statuts																				
(P) Lancement des offres à valeur ajoutée																				
(P) Nouvelle présentation sur le marché et sur Internet																				
(P) Nouveau concept de communication																				
(P) Migration du portefeuille de rentes																				
(P) Lancement du produit d'épargne flexible																				
(P) Lancement du plan d'épargne ¹																				
(P) Nouveau système de gestion des polices																				
(P) Introduction de Global Custodian ²																				
(P) Publication révision externe																				
(P) Publication révision interne																				
(D) Transactions de ventes d'immeubles																				
Thèmes abordés dans le cadre de la législation / réglementation																				
(D) Plans commerciaux : mise à jour administrative du formulaire																				
(D) Échange automatique de renseignements (EAR)																				
(D) Mise en œuvre de la fonction de contrôle de Compliance																				
(D) Publication de l'assureur (Public Disclosure)																				
(P) Nouveaux intérêts techniques maximaux																				
(D) ORSA ³																				
(D) Ordonnance sur la surveillance partiellement révisée																				
(P) Nouveau droit comptable																				
(D) FATCA ⁴																				
(D) Rapports FINMA-FIRST ⁵																				
(D) Test suisse de solvabilité (SST)																				
(P) Paquet de mesures (SST)																				
(P) Modèle interne (SST) ⁶																				
(D) Blanchiment d'argent (LBA)																				

¹ Autorisation attribuée par l'autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) à la nouvelle branche d'assurance A6 (contrat de capitalisation).

² Intégration d'un service de dépôt en matière de titres / utilisation des prestations de services d'Assetservicing. Externalisation de la comptabilité des titres.

³ Autoévaluation de la situation de risque et du besoin de capital (Own Risk and Solvency Assessment, ORSA).

⁴ Foreign Account Tax Compliance Act (États-Unis d'Amérique). La société coopérative possède le statut de « registered/approved deemed-compliant Foreign Financial Institution (FFI) » auprès de l'Internal Revenue Service (IRS) des USA (www.irs.gov/).

⁵ FINMA Insurance Reporting & Supervising Tool (rapport annuel et reportings internes en cours d'exercice).

⁶ Modèle pour l'évaluation proche du marché des actifs et passifs, ainsi que la détermination d'un besoin en capital ajusté au risque (dit capital-cible).

Rapport sur la situation financière

Principes d'établissement du rapport sur la situation financière

Le rapport a été dressé conformément aux dispositions relatives à la publication Assureurs (public disclosure) énoncées dans la circulaire 2016/2 de la FINMA.

Il repose sur l'exercice écoulé (période sous revue). Le rapport de gestion, bouclément individuel statutaire audité inclus, en fait partie intégrante (cf. pages 11-29).

Sous réserve d'approbation des comptes annuels par décision de l'assemblée des délégués.

Contenu du rapport

- A Activité de l'entreprise
- B Résultats de l'entreprise
- C Gouvernance d'entreprise et gestion des risques
- D Profil de risque
- E Evaluation
- F Gestion du capital
- G Solvabilité
- H Etat d'avancement du rapport et approbation

Synthèse de gestion

Si l'on établit une comparaison avec la période précédente, l'on constate qu'aucun changement majeur n'est à relever dans l'activité commerciale de l'Assurance des Médecins Suisses société coopérative.

Compte tenu des revenus issus des placements et du fait des exigences de sécurité élevées en lien avec les rendements des obligations à 10 ans de la Confédération, nous estimons que le résultat de l'entreprise demeure appréciable. La société coopérative a été en mesure de poursuivre le renforcement de son capital de base. La croissance inexistante du marché et l'absence de nouvelles activités présentant des perspectives de rendement satisfaisantes constituent des défis, auxquels l'ensemble de la branche des assurances vie se trouve confrontée.

Les structures, de même que les méthodes de gouvernance de l'entreprise et de gestion des risques demeurent inchangées. Des fonctions de contrôle telles que la gestion des risques et la compliance ont été repourvues.

Si l'on excepte les risques du marché, les changements au niveau du profil de risque sont négligeables. Dans un même temps, l'allocation stratégique des moyens (répartition de la fortune par catégories de placement) est demeurée stable.

La méthodologie d'évaluation n'a pas fondamentalement subi de modifications dans le bilan proche du marché et la gestion du capital.

Pour ce qui touche à la solvabilité, les indicateurs de la société coopérative demeurent au vert.

A) Activité de l'entreprise

Les données relatives à la stratégie, aux objectifs et aux segments essentiels du marché figurent dans le rapport de situation (cf. page 32). Il en est de même des principaux résultats exceptionnels.

L'Assurance des Médecins Suisses société coopérative est une compagnie d'assurances indépendante. Ses membres sont les propriétaires de la société coopérative.

La société coopérative ne dispose d'aucune succursale.

Conformément à l'art. 28 LSA, les données relatives à l'organe de révision sont déclarées dans les comptes annuels.

B) Résultats de l'entreprise

Les données relatives au résultat actuariel sont fournies dans les comptes annuels. Y figurent également les données relatives au résultat financier (produits et charges issus des placements de capitaux par catégories de placements).

Chacune des composantes du résultat (primes, coûts, prestations) est commentée dans le rapport de situation (cf. pages 34ss). Des détails quant à la répartition de la fortune par catégories de placements et par performance de portefeuille y sont par ailleurs également disponibles.

C) Gouvernance d'entreprise et gestion des risques

La composition du conseil d'administration et de la direction sont données dans le rapport de gestion, organigramme et rapport d'activité inclus (cf. pages 6-9).

La gestion des risques est décrite dans le rapport de situation (cf. pages 32, 33). Les fonctions de contrôle gestion des risques, révision interne et compliance sont assurées au sens de la circulaire 2017/2 de la FINMA.

Systeme de contrôle interne (SCI)

Sur la base d'une évaluation régulière des risques par le conseil d'administration, dans le respect des objectifs de contrôle fixés par les unités d'organisation opérationnelles, le SCI est configuré tout au long de chacun des processus opérationnels. C'est généralement le principe du double contrôle qui prévaut.

Les processus opérationnels essentiels suivants font l'objet de procédures de contrôle périodiques et documentées :

- Direction financière générale et établissement du rapport
- Placements immeubles
- Placements titres
- Gestion des polices et prestations d'assurance
- Développement de produits et vente
- Vente et marketing
- Personnel
- Technologie de l'information et de la communication

D) Profil de risque (en millions de CHF)

	01.01.2018
Risque actuariel	20.0
Risque de marché	88.7
Risque de crédit	23.8

Commentaire relatif au profil de risque

Risque actuariel

Pour ce qui est des risques actuariels, outre la longévité, la mortalité, l'incapacité de gain et les coûts tarifaires inclus, le risque d'annulation demeure toujours le facteur de risque déterminant. En vue de la limitation des risques d'assurance, un programme de réassurance existe, qui englobe les risques biométriques de décès et incapacité de gain.

Risque de marché

A l'instar de l'année précédente, les risques de marché sur les placements de capitaux constituent la proportion dominante du profil de risque général. Dans ce cadre, une série de facteurs de risque tels que risques de taux, écarts, risques liés aux actions et risques immobiliers, sont pris en compte. Étant donné que l'AMS n'envisage aucun engagement d'assurance en devises étrangères et du fait de l'exposition relativement faible des placements de capitaux, les risques de change sont pris en compte de manière simplifiée au moyen de scénarios. Afin de limiter les risques de marché, des instruments financiers dérivés sont mis en place (cf. également annexe aux comptes annuels).

Les graphiques ci-après présentent la répartition des risques d'assurance et de marché dans leurs composantes essentielles.

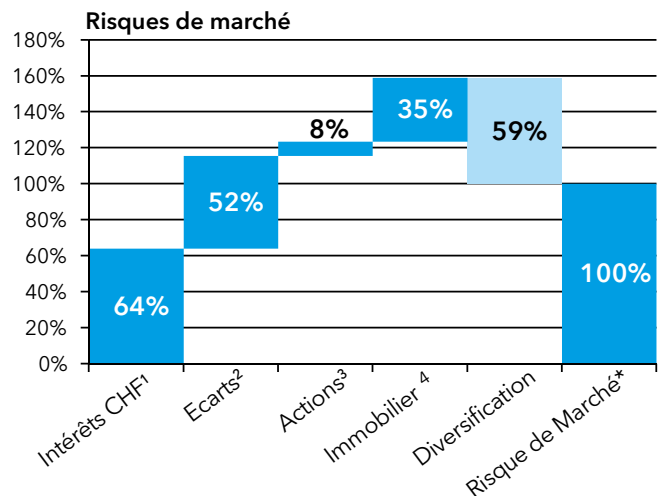
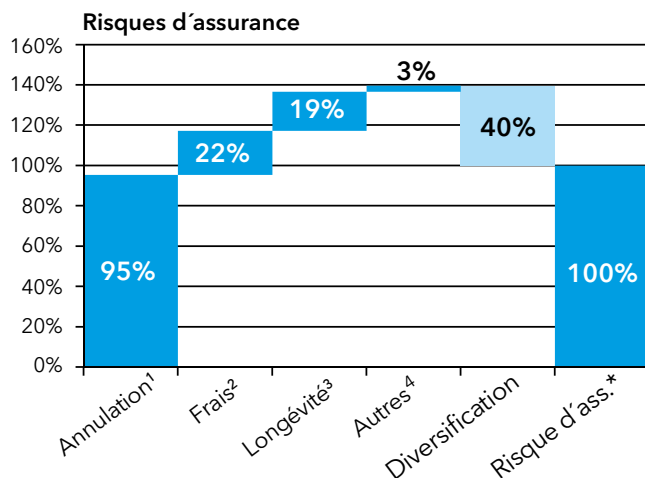
Risque de crédit

Le capital requis pour les risques de crédit est déterminé au moyen de l'approche standard telle que décrite dans Bâle III AS-BRI (approche simplifiée). Le montant des positions pondérées en fonction du risque s'élève à 297,7 millions de francs. Il n'existe pas de position subordonnée ou en souffrance.

Risques opérationnels, concentrations et surveillance constante

Compte tenu de taille raisonnable de la société coopérative et de sa faible complexité, aucun supplément n'intervient sur le capital cible pour les risques opérationnels. D'autres risques essentiels, entre autres imputables aux conditions cadre et au modèle commercial, sont enregistrés dans une matrice des risques et font partie intégrante de la gestion des risques (cf. pages 32, 33).

Les modifications des courbes de structure des taux d'intérêts, ainsi que le développement sur les marchés des actions font l'objet d'une surveillance et d'une évaluation constantes. C'est également le cas, à intervalles périodiques, pour les risques d'assurance et de crédit. Au cours de la période sous revue, aucune modification perceptible n'est à relever dans le profil de risque de la société coopérative. D'après les perspectives, il existe d'importantes concentrations au niveau des biens immobiliers locatifs gérés en mains propres dans les cantons ou les villes de Zurich et Berne, de même qu'au niveau des emprunts obligataires vis-à-vis de la Confédération et des centrales d'émission des lettres de gage.



1 Risque d'annulation (Risque que les rachats de contrats divergent par rapport aux hypothèses tarifaires prises en compte).
 2 Risque financier (risque de coûts effectifs excédant les hypothèses tarifaires).
 3 Risque de longévité (risque de voir la longévité observée diverger des hypothèses tarifaires/tables de mortalité).
 4 Les autres risques biométriques englobent la mortalité et l'invalidité.

1 Risque de taux (correction courbe taux d'intérêt sans risque. Modèle en CHF et réparti en 13 tranches d'âge : 1, 2, 3...9 ; 10-12 ; 13-17 ; 18-24 ; 25-50 ans).
 2 Risque d'écart (Modification des différences de taux sur les emprunts BBB, A, AA et AAA).
 3 Risque lié aux actions (modification de la volatilité/chute des prix du marché).
 4 Risque immobilier (Modification de la volatilité/chute des prix du marché).

* Les risques d'assurance et de marché (y compris ceux de chacune de leurs composantes) sont calculés au moyen de l'Expected Shortfall de mesure de risque (Tail Value at Risk, ES Delta-Gamma) : L'Expected Shortfall quantifie à un certain niveau (alpha) défini de sécurité la moyenne des plus mauvais résultats ou des pertes les plus importantes. La mesure de risque est estimée plus réfléchie et plus stable que la Value at Risk, car elle prend en compte les pertes extrêmes.

Rapport sur la situation financière

E) Évaluation / Bilan proche du marché (en millions de CHF)		01.01.2018
Valeur proche du marché des placements de capitaux	Biens immobiliers	359.2
	Titres à revenus fixes	680.3
	Actions	13.8
	Autres placements de capitaux	51.7
	Total des placements	1 105.1
	Créances sur instruments financiers dérivés	0.1
Valeur proche du marché des autres actifs	Disponibilités	15.8
	Créances issues de transactions d'assurance	0.4
	Autres créances	2.1
	Autres actifs	1.8
	Total des autres actifs	20.1
Total valeur proche du marché des actifs (a)		1 125.3
Meilleure estimation des engagements d'assurance (BEL)	L'assurance directe : assurance-vie	939.0
	Proportion de réassurance	-1.7
Valeur proche du marché des autres engagements	Engagements issus d'instruments financiers dérivés	—
	Engagements issus de transactions d'assurance	0.1
	Autres passifs	13.2
Total des BEL + valeur proche du marché des autres engagements (b)		950.6
Différence (a) – (b)		174.7
Montant minimum et autres effets sur le capital cible		12.3

Orientation de l'évaluation

L'évaluation proche du marché des actifs et passifs est effectuée, à des fins de solvabilité, sur la base des principales différences quan-

titatives suivantes en vue de l'évaluation destinée aux comptes annuels présentés dans le rapport de gestion (cf. page 12) :

Différences quantitatives pour l'évaluation dans le bouclage individuel		01.01.2018
Par catégories de placements	Biens immobiliers	150.6
	Titres à revenus fixes	47.2
	Actions et parts de fonds	9.1
Concernant les engagements	Provisions techniques	35.6

Explications concernant l'évaluation

Différences d'évaluation pour les placements de capitaux

A la différence des comptes annuels statutaires de l'AMS, l'évaluation des biens immobiliers se base sur la méthode de Discounted Cash Flow (DCF). La valeur DCF correspond à la somme des bénéfices nets à venir (Net Cash Flows), décomptés à la date d'établissement du bilan, de l'exploitation future des placements immobiliers isolés.

Les valeurs actuelles (valeur du jour à la date d'établissement) ont été préférées à la méthode linéaire Amortized-Cost pour l'identification des titres à revenus fixes. En outre les intérêts courus sont également pris en compte.

Les actions et placements de capitaux (c'est-à-dire parts de fonds) sont évalués – de façon analogue aux comptes annuels statutaires – à des valeurs actuelles (cours ou valeur de marché à la date d'établissement du bilan). La différence est constituée des provisions de fluctuation des cours.

Différences d'évaluation pour les engagements

Compte tenu des options implicites (possibilité de choix pour des clients) existant dans le cadre des contrats d'assurance et engagements à long terme (promesses de garanties en partie jusqu'au décès de l'assuré), l'AMS dispose d'un modèle d'évaluation complexe, stochastique, pour la détermination de la meilleure valeur estimative possible des engagements actuariels (BEL). Dans ce cadre, les contrats d'assurance individuels sont groupés en 40 fonds partiels présentant des critères tarifaires similaires. Les primes, les cash flows des prestations et des coûts sont finalement évalués en interaction avec les actifs (donc pour déterminer les revenus des capitaux).

Outre divers moyens et scénarios économiques, un paramètre important et déterminant pour le décompte des engagements d'assurance attendus est la courbe des rendements. Les projections interviennent libres d'arbitrage ou en fonction des valeurs du marché sur une période de 50 ans.

La valeur proche du marché des autres engagements inclut, entre autres passifs, les coûts de gestion du capital escomptés et attendus.

L'évaluation des provisions techniques obéit dans les comptes statutaires au principe d'équivalence, en fonction des rendements des placements escomptés.

F) Gestion du capital

Objectifs, stratégie et horizon temporel de la planification du capital

La solvabilité tend vers une garantie durable de la continuité et de l'indépendance. Le capital risque destiné à l'exploitation de la société est thésaurisé par le biais de gains retenus ou d'un autofinancement.

Le balisage de la planification du capital se fait dans le cadre d'une planification pluriannuelle par vagues de trois années.

Structure, degré et qualité du capital propre figurant au rapport de gestion (cf. page 12)

Le capital propre figurant au rapport de gestion, correspond aux provisions de bénéfices non distribués légaux et volontaires (y compris le capital minimum au sens de l'art. 8 LSA).

Montant minimal et autres effets sur le capital cible

Le montant minimal est le besoin en capitaux propres défini, qui doit au minimum être disponible pour le règlement conforme des engagements actuariels.

Pour sa détermination, le capital risque annuel de la première année est calculé en se basant sur l'hypothèse que les actifs peuvent être répliqués de manière optimale sur la structure des engagements d'assurance, au moyen d'emprunts obligataires de la Confédération d'une durée allant jusqu'à 15 ans.

Parmi les autres effets, des scénarios négatifs sont envisagés. Pour le SST 2018, les scénarios ont été évalués selon le guide. Il n'existe aucune obligation spécifique d'agrégation pour l'AMS.

Modifications au cours de la période sous revue

Dans les comptes annuels statutaires, le capital propre a été attribué au cours de l'exercice sous revue, au résultat annuel (cf. affectation des bénéfices ebda).

Explications relatives aux différences dans le capital propre

La différence entre RTK (174,7 millions) et le capital propre dans les comptes annuels statutaires (16 millions) s'élève à 158,7 millions de francs.

Dans ce cadre, les appréciations des actifs atteignent un volume de 205,2 millions par rapport à l'appréciation des engagements d'un volume de 46,5 millions.

Rapport sur la situation financière

G) Solvabilité (en millions de CHF)

		01.01.2018
Dérivation du capital porteur de risque	Différence de la valeur proche du marché des actifs, déduction faite du total de la meilleure valeur estimative possible des engagements actuariels, et à laquelle s'ajoute la valeur proche du marché des autres engagements.	174.7
	Déductions	—
	Capital de base	174.7
	Fonds propres complémentaires	—
	Capital porteur de risque (CPR)	174.7
Dérivation du capital cible ¹	Risque actuariel	20.0
	Risque de marché	88.7
	Effets de diversification	-18.1
	Risque de crédit	23.8
	Montant minimum et autres effets sur le CC	12.3
	Capital cible (CC)	126.7
Quotient SST (en %) ²		142 %

¹ Nous plaçons la répartition du risque de marché et du risque d'assurance, dans ses composantes essentielles, au chapitre D Profil de risque.

² Quotient SST : nouvelle formule dès 2017 [(RBC-MV) / (SCR)].

Explications relatives au choix du modèle de solvabilité et à la solvabilité

Modèle de solvabilité

L'Assurance des Médecins Suisses société coopérative utilise essentiellement le modèle standard du test suisse de solvabilité (SST).

Compte tenu de la complexité (options implicites dans le corps des contrats) et des engagements sur le long terme (promesse de garantie partielle jusqu'au décès de l'assuré), l'AMS met en place un modèle d'évaluation stochastique, pour la détermination du capital porteur de risque.

La dérivaton du capital cible dans le modèle de risque se base elle aussi sur les critères du modèle standard. Il en est de même des volatilités et corrélations de chacun des facteurs de risque. Les effets de diversification résultent de l'interaction entre chaque catégorie de risque. Le risque de change constitue l'exception qui, compte tenu de la faible exposition, est prise en compte au moyen d'un scénario.

Commentaire relatif à la solvabilité

Avec un quotient SST de 142 % les indicateurs de l'AMS sont au vert. Dans ce cadre, il résulte des calculs un capital cible de 126,7 millions et un capital porteur de risque de 174,7 millions de francs.

Avec des perspectives de rendement à 10 ans des obligations de la Confédération situées entre -0,25 % et +0,25 % pour la période de 2018 à 2020, nous nous positionnons délibérément dans la partie supérieure de la gamme définie de 120 % à 140 %. Nous avons ainsi affaire à la facture la moins élevée jusqu'à ce jour (-0,60 % du taux au comptant sur une durée de 10 ans, enregistré le 13.7.2016).

Dans le cas d'un quotient SST inférieur à 190 %, le seuil d'un événement soumis à l'obligation d'annonce se situe au niveau du recul du CPR de 20 % (soit d'environ 35 millions). En outre, une chute du quotient SST à un premier seuil d'intervention de 100 % doit également être notifiée à l'autorité de surveillance.

H) État d'avancement du rapport et approbation

Etat d'avancement du rapport

Les informations actualisées présentées dans le présent rapport sur la solvabilité correspondent aux valeurs soumises à l'autorité fédérale de surveillance des marchés financiers dans le délai du 30 avril 2018. Elles sont soumises au contrôle exigé par la réglementation.

Les valeurs de l'année précédente ont été approuvées au niveau de leur surveillance, par courrier du 29 août 2017.

Approbation par l'organe responsable

Le conseil d'administration de l'Assurance des Médecins Suisses société coopérative a approuvé le rapport sur la situation financière lors de sa séance du 22 mars 2018, et autorisé sa publication. A l'instar de l'année précédente, la société coopérative a émis d'importantes réserves en lien avec le contrôle en termes de comparabilité des principaux indicateurs entre acteurs du marché.

Selon les dispositions transitoires, l'obligation de déclarer et les délais entrent en vigueur en 2018, et débutent autrement dit avec la période de rapport 2017. La première fois au plus tard le 30 avril 2018.

Partenaire

les *Assureurs-médecins* 
complet sans souci assuré

**92^e rapport de gestion de
l'Assurance des Médecins Suisses
société coopérative**

Éditeur :

Assurance des Médecins Suisses
société coopérative
Länggassstrasse 8
3012 Berne
Téléphone +41 31 301 25 55
info@va-cooperative.ch
www.va-cooperative.ch

Concept et réalisation :

KOMET Werbeagentur AG BSW
www.komet.ch

Impression :

Druckerei Läderach AG
www.laedera.ch

Photos :

Barbara Müller
www.fotostudiobarbaramueller.com

